

Troisième séance, jeudi 17 décembre 2020

Présidence de Kirthana Wickramasingam (PS/SP, GR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Divers	Assermentations		
	Motion d'ordre	Report de l'examen de la résolution 2020-GC-201 Pierre Mauron (mesures à prendre immédiatement pour lutter efficacement contre cette pandémie liée au Coronavirus)	Dépôt Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly
2019-DEE-36	Décret	Vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin	Entrée en matière Renvoi Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-GC-191	Motion	Ventilation dans les bâtiments publics	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Rose-Marie Rodriguez Pierre-André Grandgirard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2019-CE-239	Loi	Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation	Entrée en matière	<i>Rapporteur-e</i> Bruno Marmier <i>Représentant-e du gouvernement</i> Georges Godel

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 93 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Madeleine Hayoz, Muriel Besson Gumy, Chantal Müller, Peter Wüthrich, Ralph Alexander Schmid, Eric Collomb, Paula Ghielmini Kraysenbühl.

M^{me} et MM. Didier Castella, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers

Assermentations

Assermentation de M^{mes} et MM. Jean-Marc Sallin, Imre Schnierer, François Charrière, Tamara Aebischer, Christelle Almeida Borges, Bruno Pasquier, Elodie Surchat et Marcel Koller, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de décembre 2020.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Mesdames, Messieurs, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Motion d'ordre

Report de l'examen de la résolution 2020-GC-201 Pierre Mauron (mesures à prendre immédiatement pour lutter efficacement contre cette pandémie liée au Coronavirus)

Auteur-s: **Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*)

Dépôt

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Par cette motion d'ordre, nous demandons le report de l'examen de la résolution 2020-GC-201, de l'enlever du programme de ce jour afin que celle-ci soit traitée vendredi en fin de matinée. En effet, cette résolution aborde des questions d'actualité importantes et sa mise au programme nous semble un peu précipitée. Une majorité des groupes parlementaires souhaite disposer de suffisamment de temps pour pouvoir prendre position et en discuter au sein des groupes, raison pour laquelle nous sollicitons le report de cet objet. Je vous remercie d'accepter cette motion d'ordre.

Prise en considération

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je pensais que les chefs de groupe s'annonçaient.

Je suis opposée à cette motion d'ordre parce qu'il y a une question d'urgence. Je pense que vous tous vous pouvez lire les médias et observer la situation qui règne dans cette salle. S'il y a bien une situation urgente, c'est celle de la pandémie du côté de la Confédération mais aussi du côté du canton. Nous avons une incidence, un taux de reproduction R à 0,98 depuis avant-hier, donc situé à la limite où il faut prendre des mesures urgentes émises par la Confédération. Ces mesures, on l'a vu avec l'augmentation des cas d'infection, sont encore trop faibles par rapport à la situation. Si nous regardons les pays situés autour de nous, nous constatons qu'ils prennent déjà des mesures plus strictes. Je déplore que dans cette salle, après six mois, certains d'entre vous n'ont toujours pas compris, comme vous, chers collègues, qui ne respectez pas les distances depuis mars, que vous représentez aussi un danger pour les autres. Vous avez aidé à multiplier les cas. Vous avez rendu malades des personnes. Vous avez mis en danger des centaines de personnes. Je parle ici pour au moins un tiers des personnes présentes dans cette salle. Encore ce matin, il y a un quart d'heure, une dizaine de personnes se tenaient les unes à côté des autres à dix centimètres de distance. Je pense que, pour faire comprendre que la situation de la pandémie est grave et qu'il y a urgence à protéger notre personnel de santé, il faut traiter cette résolution en urgence. Je voterai donc contre cette motion d'ordre.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Il y a des règles de fonctionnement qui régissent notre Grand Conseil. Le programme du Grand Conseil est un objet qui relève de la compétence du Bureau du Grand Conseil. Il y a bien évidemment des instruments qui permettent au plénum de contester les décisions qui ont été prises. Nous avons eu ce matin une discussion ouverte au sein du Bureau du Grand Conseil pour établir la fin du programme de cette session pour ce matin et celui de demain. Il y a eu un vote qui a été fait au sein du Bureau et qui a permis de définir le programme tel qu'il vous est présenté. Je trouve donc un peu limite de revenir maintenant avec d'autres majorités que celle qui a prévalu au sein du Bureau pour essayer de déplacer des objets dont l'importance n'est pas contestable.

Je vous demande donc de refuser cette motion d'ordre.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Je m'attendais également à un justificatif un peu plus étayé que celui qu'a donné le député Kolly pour demander ce report.

Depuis un certain temps, après la vague du mois de mars, nous avons vu une certaine cacophonie entre la prise en main de la Confédération et des cantons. Depuis mi-octobre, c'est devenu encore plus grave avec les tensions que nous avons vues et qui sont perceptibles. A l'heure actuelle, que se passe-t-il? Les gens donnent leurs avis au bistrot, puisqu'ils sont réouverts, sur les réseaux sociaux, par tribune libre. Le Grand Conseil, le Parlement, n'est pas saisi de cet objet. Est-ce dire que le Parlement n'a pas d'avis sur cet objet? Est-ce que la partie droite de ce Parlement n'ose pas donner son avis sur le sujet? Il est facile de hurler sur les réseaux sociaux en disant qu'il ne faut pas fermer, peu importe le nombre de morts, c'est finalement du darwinisme naturel. Nous sommes contre cette idée. Nous disons qu'il faut préserver la santé, éviter cette catastrophe sanitaire, fermer immédiatement, et surtout indemniser et inciter le Conseil d'Etat à prendre toutes les mesures qu'il est possible de prendre à cette fin pour que les décisions soient prises rapidement. Si on peut mettre M. Borcard à l'OCC

pendant plusieurs mois, on doit pouvoir déplacer des collaborateurs de l'Etat pour qu'ils rendent ces décisions rapidement, que ce soit chez M. Curty ou encore chez d'autres dans d'autres services.

Venir maintenant avec un report de cette résolution que le groupe socialiste a déposée mardi, cela fait six mois que vous avez vos idées en tête, mais que vous n'osez pas les exprimer, cher Nicolas Kolly.

A l'heure actuelle, reporter ceci en fin de matinée pour espérer que des décisions tombent dans l'intervalle, pour espérer que le Conseil fédéral décide dans l'intervalle ou que le Conseil d'Etat revienne en arrière, tout cela pour dire que vous n'avez aucun courage politique, que vous n'osez pas donner votre avis et qu'aujourd'hui, vous n'osez pas débattre de ce sujet, je vous le dis Monsieur Kolly, c'est une honte! A votre place j'aurais honte et je ne comprends pas les gens qui élisent quelqu'un qui ne veut pas donner son avis. Nous voulons le donner aujourd'hui, maintenant, et non pas en fin de session. Être ici, le vendredi, après le discours présidentiel à 14h avec trois députés dans la salle, si c'est cela pour vous la démocratie c'est une bien triste image.

Je demande donc que cette motion d'ordre soit rejetée, qu'on en discute ce matin et que vous osiez enfin dire aujourd'hui tout haut ce que vous pensez tout bas.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). J'ai bien entendu M. Mauron dire qu'il faut répondre rapidement aux différentes interventions en lien avec le COVID puisqu'il est pressé de répondre à cette intervention.

Je ne sais pas encore ce que je vais voter pour ce report, mais je tiens toutefois à dire qu'il y a un postulat que j'ai déposé avec notre collègue Glasson. La DSAS ne nous a pas encore répondu concernant la manière de gérer le problème dans les EMS en lien avec le COVID. Aujourd'hui, pour les personnes âgées résidant dans certains homes fermés aux visites et isolées dans leurs chambres, c'est pire que d'être en prison. On n'a toujours pas obtenu de réponse à notre postulat et c'est urgent de répondre. C'est la DSAS qui doit répondre.

J'aimerais que vous soyez aussi rapide pour répondre à ce genre d'intervention.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Si la droite ne veut pas intervenir parce qu'elle refuse le débat, je me permets d'intervenir une deuxième fois.

Je dis que M. Ducotterd a raison. Les instruments déposés pour le souci des députés doivent être traités prioritairement. Le Grand Conseil est évincé de ce débat. Nous n'avons pas le droit à la parole. Nous n'avons pas des mesures à prendre. Nous avons validé les prêts COVID mais aujourd'hui on ne nous demande pas notre avis. Est-ce vraiment notre devoir de député de nous taire et d'aller nous mettre après, à gauche ou à droite avec celui qui crie le plus fort? Il s'agit d'une résolution qui n'a pas d'effets contraignants. Nous voulons dire au Conseil d'Etat s'il va dans le bon sens ou si, au contraire, les allègements de mesures prononcés lundi et mardi vont dans le mauvais sens. D'après le groupe socialiste, ces allègements vont dans le mauvais sens. Si vous pensez le contraire, dites-le. La résolution sera rejetée et le Conseil d'Etat confirmera sa politique. Laisser ainsi libre choix au Conseil d'Etat, au citoyen de penser ce qu'il veut sans même lui dire ce que le Parlement pense, c'est une honte!

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Monsieur le député Mauron, calmez-vous. Allez boire une tisane. Cela ne sert à rien de vous énerver. La résolution est un avis purement déclaratoire.

Bien sûr qu'on ose dire notre avis, vous le savez. Le groupe de l'Union démocratique du centre a rendu un communiqué de presse au début du mois décembre. On a déjà donné notre avis et on continuera à le faire. Là c'est une question d'organisation. Rappelez-vous, au mois de juin, lorsqu'on a traité la motion d'urgence sur la LATEC. Vous étiez énervé: "On ne devait pas traiter tout de suite. Vous aviez besoin de deux jours dans votre groupe. La présidence ne pouvait pas décider de tout toute seule". Ici c'est la même chose.

Malheureusement, c'est vrai que le Bureau du Grand Conseil a une majorité de gauche. Le Grand Conseil a une majorité de droite. Ce matin au Bureau, la majorité des chefs de groupe de droite avait un autre avis. Elle n'a pas été écoutée. On corrige cela maintenant en fonction des majorités du Grand Conseil. Je sais bien que cela vous déplaît. Je sais bien que vous aimeriez décider de tout tout seul, cher collègue Mauron, mais malheureusement vous n'êtes pas tout seul et vous pouvez crier demain comme vous l'avez fait ce matin. En attendant, nous souhaitons changer le programme.

Schnyder Erika (*PS/SP, SC*). La situation est grave. Elle est même très grave. Si nous avons une résolution à débattre, c'est une résolution urgente qui est, elle, en adéquation avec la situation. Ce Parlement doit montrer qu'il sait prendre ses responsabilités. Il ne s'agit pas de balayer la poussière sous le tapis et de se voiler la face. Chacune et chacun d'entre nous a été élu pour défendre la population qui nous fait confiance. Nous devons aussi montrer au Conseil d'Etat que nous sommes prêts à le soutenir dans les actions qu'il doit mener. En cette période particulièrement difficile, je peux vous dire que je n'aimerais pas du tout être à sa place. Je n'aime pas non plus devoir me distraire de mes responsabilités parce que c'est facile, parce qu'il n'y a qu'à laisser les autres faire le sale boulot. J'en appelle à votre sens de la responsabilité, à votre sens de l'Etat. Mesdames et Messieurs les Députés, n'envoyez pas valser quelque chose parce que cela vous déplaît, parce que vous n'osez

pas empoigner le problème à la base. Je vous demande de discuter de cette résolution, sans préjuger évidemment du sort que vous lui réserverez, mais au moins ayez le courage de le faire.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). Je suis scandalisée par les propos de M. Kolly qui fait de cette question qui nous concerne toutes et tous, une question de majorité de gauche ou de droite.

Les malades, le personnel soignant, les morts, ce n'est pas une question de gauche ou de droite, cela concerne tout le monde.

Chaque jour où l'on prend des mesures trop faibles, on augmente le nombre de morts, et on péjore la situation qui devient intenable pour le système de santé, pour les ambulanciers, pour les pompiers, pour le personnel qui gravite autour, pour les soins à domicile. Il y a des milliers de personnes qui travaillent de façon acharnée chaque jour pour sauver des vies et qui sont totalement surchargées, qui n'auront pas le droit aux fêtes. Vous, vous en faites une question de gauche et de droite. Je trouve cela inhumain et je vous demande donc de prendre la parole aujourd'hui, de donner au moins, c'est la seule chose que nous pouvons faire, un signal fort au Conseil d'Etat pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent. Je vous prie donc de refuser cette motion d'ordre.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je tenais juste à rebondir sur les propos émis par M. le Député Kolly. Je rappelle quand même que, dans ce pays, nous vivons avec des autorités collégiales. Jusqu'à preuve du contraire, tant au Conseil fédéral qu'au gouvernement cantonal, c'est bien un collège à majorité de droite qui prend les décisions. Donc essayer de reporter sans cesse la responsabilité sur les quelques élus de gauche qui siègent dans ces collèges est particulièrement malhonnête.

La Présidente. Il n'est pas à l'accoutumée que la présidence du Grand Conseil donne son avis, mais comme ce n'est pas une année ordinaire, je me permets juste d'attirer votre attention, avant votre vote, sur une petite information très pragmatique. C'est l'ordre du jour de demain qui est assez copieux. Mesdames et Messieurs les Députés, si vous êtes prêts à rester en séance demain jusqu'à 14h, je pense qu'il faut prendre cet élément-là d'ordre purement pragmatique dans la réflexion.

Mesot Roland (*UDC/SVP, VE*). Excusez-moi de réagir comme cela, un peu abruptement, mais je suis un peu surpris d'entendre vos propos Madame la Présidente. Je vous avais reproché une fois d'avoir stoppé les débats à 11h55 alors qu'on aurait pu prendre l'examen d'un postulat. On sait que certaines choses peuvent être enlevées du programme. Là vous venez nous faire une sorte de chantage en nous disant que si on accepte, on va bosser jusqu'à 14 heures. Je vous signale que cela ne me dérange pas d'être ici jusqu'à 14 heures s'il le faut, mais je n'apprécie pas trop votre prise de position qui cherche à influencer le vote des députés.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je reprends aussi la parole. Je suis désolé de le faire. Nous sommes dans une situation où il y a des gens qui souffrent, où il y a une situation grave au niveau politique, où il y a une situation grave au niveau sanitaire, où il y a une situation grave au niveau économique, et nous nous permettons, comme dans une cour d'école, de nous envoyer des fions entre partis de gauche et de droite. Je trouve que cela n'a pas lieu d'être. Nous avons une responsabilité de député et le Grand Conseil se doit d'être exemplaire dans son attitude, dans sa manière de fonctionner, peu importe la décision qui sera prise sur ce report, mais nous offrons ce matin une image à la population fribourgeoise qui est indigne.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). M^{me} la Présidente a tout à fait raison d'intervenir pour une raison tout simplement légale. Nous devons traiter de la résolution durant notre session et il faut qu'il y ait le quorum. Aujourd'hui, nous avons un programme léger, nous avons la possibilité de le faire. On a tous eu largement le temps de réfléchir aux différentes mesures prononcées par le Conseil d'Etat et je crois que le temps est venu de pouvoir débattre.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Je serai très brève : je pense que nous aurions déjà traité cette résolution s'il n'y avait pas eu cette motion d'ordre.

Monsieur Kolly, j'aimerais juste vous dire que c'est une thématique qui est un peu différente de celle des autres résolutions. C'est une thématique qui nous concerne depuis des mois et sur laquelle je suis sûre que vous vous êtes déjà fait une opinion. Il n'y a aucun danger de la traiter maintenant, alors allons-y.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 60 voix contre 39. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui :

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob

Christine (LA,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Étter Ueli (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP). Total 60.

Ont voté non :

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brüllhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). Total 39.

Se sont abstenus :

Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP). Total 2.

- > L'examen de la résolution 2020-GC-201 Pierre Mauron (mesures à prendre immédiatement pour lutter efficacement contre cette pandémie liée au Coronavirus) est ainsi reportée à la séance du vendredi 18 décembre 2020.

Décret 2019-DEE-36

Vente d'un terrain à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin

Rapporteur-e:	Brodard Claude (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier , Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	06.10.2020 (BGC décembre 2020, p. 4354)
Préavis de la commission:	02.12.2020 (BGC décembre 2020, p. 4365)

Entrée en matière

Brodard Claude (PLR/FDP, SC).

Une fois n'est pas coutume, le Conseil d'Etat nous soumet une vente d'un bien-fonds immobilier et non pas un crédit d'engagement. En ma qualité de président de la Commission des finances et de gestion nommée commission parlementaire ad hoc, j'ai le plaisir de vous présenter très succinctement le message puis de vous exposer les discussions de la commission.

Il nous est demandé aujourd'hui d'accepter une vente d'une surface foncière de 95 000 m² à détacher de la parcelle No 333 RF Commune de Saint-Aubin. Ce terrain, appartenant à l'Etat de Fribourg et faisant partie du site Elanco acheté à fin 2016, est convoité par la société Micarna SA en vue de l'implantation d'un nouvel atelier de transformation de volailles.

En effet, le site de production actuel de Micarna à Courtepin devient vétuste et les extensions nécessaires et envisagées vont devenir problématiques, voire impossibles sur le site de Courtepin. L'usine de Courtepin transforme, tenez-vous bien,

aujourd'hui 30 millions de poulets par année, mais Micarna souhaiterait porter ce chiffre à 40 millions à terme. La capacité actuelle maximale est évaluée à 33 millions de poulets par année. La consommation de poulets ne cesse de croître, Fribourg est leader en matière d'élevage de volaille et veut à juste titre consolider sa forte présence dans l'agro-alimentaire, secteur fort et pérenne sous l'angle économique. On le voit bien il y a des intérêts communs pour contracter et trouver un chemin ensemble et en bonne intelligence.

Les conditions de vente principales sont les suivantes :

1. 225 frs le m², soit un prix de vente estimé à 21 375 000 frs.
2. L'équipement de détail (routes et autres) à l'intérieur de la parcelle vendue sera réalisé et financé par l'acquéreur.
3. Les surfaces des toitures peuvent être utilisées par l'Etat pour l'installation de panneaux photovoltaïques.
4. Droit de rachat correspondant au prix de vente en faveur de l'Etat si les bâtiments ne sont pas construits dans des délais déterminés.
5. Droit de préemption inscrit en faveur du vendeur en cas de vente de ce terrain par Micarna à un tiers.
6. Frais de dépollution du sol à la charge de l'Etat vendeur.

En présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Olivier Curty et de Monsieur Giancarlo Perotto, directeur de l'établissement de politique foncière, la commission s'est réunie le 2 décembre 2020 et a examiné très attentivement ce message et le décret y relatif.

Les nombreux arguments favorables relevés par les membres de la commission sont les suivants :

1. Bon signal pour l'agriculture suisse et fribourgeoise, utilisation de céréales indigènes pour nourrir les poulets et diminution de notre dépendance en matière d'importations. Les demandes d'élevages dans notre canton devraient augmenter ce qui est favorable aux exploitations agricoles fribourgeoises et à la diversification demandée pour pallier aux risques des prix trop bas en matière agricole.
2. Maintien des emplois à Fribourg et création de nombreux nouveaux postes de travail. On en a besoin à Fribourg même s'ils ne sont pas tous à valeur ajoutée. Il faut aussi donner accès au monde du travail aux personnes appelées souvent de façon péjorative et à tort les petites mains.
3. Micarna SA est un partenaire solide, solvable et offrant de bonnes conditions de travail et est, semble-t-il, sensible à l'exemplarité comme employeur.
4. Terrain valorisé et plus à la charge de l'Etat, flux financiers conservés pour la promotion foncière active. Il faut être conscient du fait que les coûts de maintien du site sont actuellement très importants pour la collectivité.
5. Consolidation de la présence d'un bon employeur sur notre territoire avec la diminution du risque que celui-ci quitte notre canton ou réduise ses activités.

Les éléments jugés défavorables soulevés par la commission sont les suivants :

1. Cette implantation n'est pas totalement en adéquation avec les critères d'installation AgriCo. Sur ce sujet, il est relevé que le groupe Migros utilise de la technologie de pointe et réalisera un investissement conséquent. Il est indiqué que le chiffre d'affaires au m² est très élevé et que le site pourrait, ceci au conditionnel, accueillir une partie de l'activité Recherche & Développement du groupe Migros.
2. Il aurait été souhaité que le terrain soit cédé sous forme de DDP ou droit de superficie et non vendu directement à Micarna SA. Garder la maîtrise du sol est un souci légitime. Toutefois, une vente n'est selon la commission pas absolument contraire à la politique foncière active. Il faut plutôt examiner cela sous l'angle de l'opportunité et ne pas faire preuve de trop de dogmatisme. En finalité, le produit de la vente pourra servir à d'autres investissements au bénéfice de notre canton.
3. Le risque financier de dépollution du site a aussi été évoqué, celui-ci étant à la charge du vendeur, donc l'Etat. On nous a répondu que l'éventuelle pollution à enlever ne serait que superficielle. Il est également admis que le prix au m² est intéressant et, qu'à ce titre, un coût de dépollution pourrait être supporté par le vendeur.

Je relève encore un point qui pourrait s'avérer péjorant pour ce projet. Ce sont très clairement les écueils en matière d'aménagement du territoire. En effet, avant toute construction, le plan d'affectation cantonal devra être approuvé. En ce sens, la Commission des finances et de gestion invite le Conseil d'Etat à ne pas négliger les impacts en lien avec la mobilité et, ainsi ne pas provoquer des tensions au sein de la population locale. Cet aspect devra être très bien piloté. Evidemment on ne fait pas d'omelettes sans casser des œufs. Les politiques locales auront bien évidemment leur rôle à jouer dans le cadre

de cette implantation, si elle recueille une majorité aujourd'hui et si elle pourra se réaliser, comme ces politiques locales ont si bien su le faire lors de l'achat du site à l'époque.

Au terme de nos délibérations, la Commission des finances et de gestion vous recommande d'entrer en matière sur ce décret. La plupart des membres de la commission est en effet d'avis que les bénéfices de cette vente sont nettement supérieurs aux quelques inconvénients que j'ai tenté de citer, certes de façon non exhaustive. J'attends le développement du Conseil d'Etat et les prises de parole et en cas de besoin j'apporterai des compléments.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank an den Herrn Berichterstatter für die ausgezeichnete Zusammenfassung. Es wurde fast alles gesagt.

Sie wissen es: Der Lebensmittelbereich im Kanton Freiburg ist sehr wichtig, praktisch 20 % der Arbeitsplätze sind in diesem Sektor angesiedelt. Auf unserem Kantonsgebiet ist eine eindruckliche Zahl von national und international renommierten Unternehmen auf dem Gebiet tätig. Die zahlreichen Landwirtschaftsbetriebe und KMU von hohem Standard geben dem Sektor zudem eine solide Basis.

Nous disposons aussi d'institutions de pointe, que ce soit en matière de formation avec le Campus Grangeneuve ou de recherche et d'innovation comme avec l'Agroscope pour lequel vous avez soutenu le projet cette semaine à l'unanimité, ou encore l'Institut Adolphe Merkle.

Fribourg pilote aussi le cluster Food & Nutrition de la Région capitale suisse et vous l'avez aussi lu il y a quelques jours, il vient de faire son entrée dans la Swiss Food & Nutrition Valley qui inclue des acteurs de premier plan comme l'EPFL ou Nestlé par exemple.

Le canton de Fribourg peut donc se prévaloir d'un savoir et aussi d'un savoir-faire uniques qui représentent une force de frappe économique importante que nous cherchons évidemment sans cesse à valoriser.

Pour renforcer encore cet écosystème dans un secteur économiquement très prometteur, on l'a notamment vu aussi durant cette crise, nous avons officiellement lancé l'an passé le site de St-Aubin dédié donc à la création de valeur dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la biomasse.

Die bisherigen Investitionen des Kantons zusätzlich zum Geländekauf belaufen sich auf etwas mehr als 4 Millionen Franken für die Sanierung des Verwaltungsgebäudes. Zudem hat der Grosse Rat bereits einen Betrag von 21,8 Millionen Franken für die Sanierung verschiedener weiterer Bauten beschlossen, die von zentraler Bedeutung für die Entwicklung des Geländes sind.

Ce campus abrite aujourd'hui une dizaine de Start-Up et de PME et la société SQTS (Swiss Quality Testing Services) prestataire de services de laboratoire du groupe Migros va également prendre ses quartiers sur ce site.

Je précise encore qu'une stratégie agroalimentaire ambitieuse a été présentée au Conseil d'Etat cette semaine afin de tirer le meilleur parti de cet écosystème. Voilà pour le cadre général.

La vente d'une parcelle de presque 93 000 m² du site de St-Aubin à Micarna SA s'inscrit, le rapporteur l'a dit, parfaitement dans notre stratégie de développement économique à la fois du site lui-même et du secteur agroalimentaire fribourgeois.

Micarna y construira en effet de nouveaux bâtiments pour la transformation de volaille qui lui permettront d'augmenter sa capacité de production et de répondre, c'est cela qui est important, à la demande grandissante des consommateurs suisses.

Was die Planung betrifft, ist die öffentliche Auflage für 2021 und die Umsetzung in den folgenden beiden Jahren vorgesehen. Die Inbetriebnahme ist für 2024 geplant. Ein sehr sportlicher Zeitplan, der natürlich auch vom kantonalen Nutzungsplan abhängig sein wird.

Doch Sie fragen sich sicher: Warum soll die Tätigkeit von Micarna von Courtepin nach St-Aubin verlegt werden? 16 % der Schweizer Geflügelproduktion erfolgt in unserem Kanton. Somit ist Freiburg der grösste Geflügelproduzent der Schweiz und platziert sich somit vor den Kantonen Bern und Waadt.

Der Markt für Geflügelfleisch wächst zurzeit in der ganzen Schweiz stark an.

Avec une capacité maximale de 33 millions de poulets par an l'atelier de Micarna à Courtepin est non seulement vieillissant mais clairement aussi sous-dimensionné. D'où évidemment la volonté de Micarna de construire de nouvelles infrastructures avec les dernières technologies et atteindre, comme cela a été dit, la capacité nécessaire de traitement d'au moins 40 millions de poulets par an.

Qu'est-ce que cela signifie pour le site de St-Aubin ? Cela représente pour St-Aubin environ 400 à 500 emplois sur le site avec 4 lignes de production dans une première étape et 150 à 250 emplois supplémentaires pourraient voir le jour dans une deuxième étape avec l'installation éventuelle de lignes de production supplémentaires.

Pour cette première étape le montant des investissements est estimé entre 250 et 300 millions de francs.

Die Anlagen werden nach den neusten technologischen Standards der Branche gebaut.

Dies betrifft in erster Linie die Beachtung des Tierwohls, es betrifft die Automatisierung und natürlich die nachhaltige Entwicklung.

Concernant l'aspect financier contractuel, il s'agit donc d'une surface d'environ 93 000 m² à 225 frs le m², soit environ 21 millions, un peu moins selon les derniers calculs.

Le contrat de vente est un contrat de vente conditionné :

1. Utilisation des toitures par le vendeur pour l'installation de panneaux photovoltaïques par le vendeur.
2. Utilisation du sol par le vendeur pour l'installation de sondes géothermiques par le vendeur.
3. Droit de rachat et de préemption pour une durée maximale de 10, respectivement 25 ans sur ces terrains.
4. Entrée en vigueur du PAC une fois que les oppositions au Pal concernant le site auront été levées. Sans PAC on ne peut pas construire sur le site, donc il n'y aura pas d'intérêt pour la société d'acheter ce site si le PAC n'entre pas en force.
5. Pollution du sol à la charge du vendeur, cela a été négocié et finalement en contrepartie, c'est le risque pour surcoût à cause du sol, et cela à la charge de l'acheteur.

Cette vente d'une partie du terrain à St-Aubin à Micarna conduit à une augmentation du fonds de politique foncière active. Cela permet à l'Etablissement cantonal de politique foncière (EPCF) de sécuriser les investissements à long terme notamment pour le développement des trois sites de St-Aubin, Romont et Marly. Avec les 165 000 m² de terrains restants, le site est juste énorme, le site de St-Aubin reste tout à fait très attractif pour le développement d'autres projets industriels. La mise à disposition de ces terrains en droit de superficie va créer le revenu nécessaire pour trouver à long terme un bilan équilibré.

Alors pourquoi une vente et non pas un DDP ? L'Etat a déjà investi environ 42 million de francs avec l'achat du terrain et l'assainissement des bâtiments protégés à St-Aubin, sans coûts des terrain pour Marly. Le développement et la réalisation de l'infrastructure à mettre en place demandera encore un investissement d'environ 50 millions de francs, selon le plan financier présenté en août 2020. Les coûts du développement des sites de Romont et Marly sont certes moins conséquents mais ne seraient plus couverts par le fonds de la politique foncière active.

Pour conclure, cette vente permet d'alimenter le fonds de la politique foncière active et aussi d'assurer la liquidité nécessaire pour le développement des sites confiés à l'EPCF. Je pense qu'il n'a jamais été question pour l'Etat d'acheter et de ne pas revendre, si c'était l'idée, il faudrait alimenter davantage encore le fonds, parce que vous l'avez dit, l'argent part rapidement. De plus, évidemment les revenus peuvent être assurés avec la mise à disposition des terrains restants en DDP pour atteindre aussi, ceci est notre souci, un bilan équilibré à long terme. Comme acheteur, il faut quand même en parler, Micarna est d'ailleurs tout aussi intéressé à un développement du site que l'Etat.

Quelques précisions par rapport au décret et au message : dans le décret qui vous est proposé le droit de réméré est fixé au 31 janvier 2025 pour 4 ans, c'est pour la première étape et au 31 janvier 2030 pour la deuxième étape. Il faut évidemment souligner et je le ferai encore dans le cas du traitement du décret, que tout dépend du PAC qui pour l'instant ne peut pas encore être déposé du fait des oppositions au PAL. Evidemment, ces délais pourront se voir reporter.

Une nouvelle proposition en discussion pour le droit de réméré est de fixer un délai de 5 ans pour la première étape, respectivement de 10 ans pour la deuxième, et ce qui est important à compter du transfert de propriété, donc ce ne sera pas pour tout de suite, mais on y travaille à fond pour lever les oppositions, notamment au PAL. Cela doit encore être précisé dans le contrat de vente.

Je souligne toutefois aussi que la réalisation de cette vente est conditionnée au respect d'un certain nombre de délais, comme je l'ai dit, notamment la mise à l'enquête et l'entrée en vigueur du PAC. Il est en effet aisé de comprendre que Micarna doit faire face à ses propres exigences de planification liées au fait que l'atelier de transformation de Courtepin est vétuste et ne pourra plus être utilisé très longtemps.

Noch eine Bemerkung: In der Botschaft zum Dekret werden einige Punkte erwähnt, die zurzeit noch mit Micarna im Gespräch sind, so etwa das mögliche Angebot verschiedener Dienstleistungen auf dem AgriCo-Gelände durch die Migros-Gruppe.

Mit einer geplanten Belegschaft von 400-500 Arbeitnehmenden werden verschiedene Dienstleistungen ganz sicher angeboten, wie etwa ein Restaurant. Diese Dienstleistungen werden aber von der KAAB entwickelt, die dann den Betrieb

an Dritte überträgt – das kann die Migros-Gruppe sein. Für diese Dienstleistungen besteht aber - und das ist wichtig - nicht zwingend eine vertragliche Verpflichtung.

La vente de ce terrain et l'installation d'une entreprise comme Micarna est une excellente nouvelle pour le site de St-Aubin, pour notre économie en général, et finalement aussi pour notre stratégie agroalimentaire en particulier.

Les bénéficiaires sont nombreux. La venue de Micarna représente 400 à 500 emplois permettant aussi au site d'atteindre la taille critique pour la réalisation, par exemple d'un parking en silo et surtout d'intégrer le site dans le réseau de trafic public. Surtout le campus AgriCo deviendra un site important de Micarna qui sera priorisé aussi pour l'implantation de nouvelles activités complémentaires.

A moyen et long terme, de fortes synergies vont pouvoir se développer avec les activités innovantes développées sur le site campus. L'implantation de Micarna va de plus accélérer le développement du site en augmentant, on en est persuadé, son attractivité. Quant au reste des terrains constructibles, il est, je l'ai dit, suffisant pour permettre le développement d'autres projets industriels d'envergure.

Le Conseil d'Etat vous demande donc d'accepter le décret tel qu'il vous est soumis avec les précisions que je viens d'apporter.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Je m'adresse à vous à titre personnel, je n'ai aucun lien avec la production des poulets futurs de ce site.

En cas de pollution du sol, le terrain vendu est assaini dans le cadre des conditions de vente, donc est assaini par le vendeur, cela a été mis en exergue tout à l'heure par le président de la Commission des finances et gestion, M. Brodard et par vous-même Monsieur le Conseiller d'Etat. Il y a eu des informations que je pense crédibles de la part de personnes maintenant à la retraite, mais ayant travaillé sur ce site. Il semblerait qu'on pourrait avoir de grosses surprises qui irrémédiablement gonfleraient la facture d'assainissement qui, comme c'est prévu là-dedans, est à la charge de l'Etat. Ma question est relativement simple: est-ce que dans le cadre de l'analyse du sol, on va uniquement se pencher sur la parcelle qui va être vendue ou bien tant qu'à faire, avoir une vision globale des propriétés, donc des terrains qui sont maintenant à la charge de l'Etat ? Je dois également relever quelque chose qui me plaît particulièrement, c'est que les surfaces, quand le terrain est vendu, peuvent être utilisées par le vendeur pour l'installation de sondes géothermiques, c'est un point extrêmement positif. Et puis quelque chose qui me met un peu de baume sur le cœur, car j'étais intervenu dans le cadre des prix exorbitants qui avaient été engendrés par le maintien de ces magnifiques toits du site d'Elanco, 7 millions, tout de même. Ici on remarque que les surfaces des toitures peuvent être utilisées par le vendeur pour l'installation de panneaux photovoltaïques, avec un droit d'usage. Je tiens à féliciter le Conseil d'Etat pour cette heureuse initiative.

Ballmer Mirjam (*VCG/MLG, SC*). Par ce décret, le Conseil d'Etat nous propose la vente d'une partie du terrain de Saint-Aubin à Migros/Micarna.

Le groupe Vert Centre Gauche est déçu par cette proposition. Il y a un peu plus d'un an, en octobre 2019, nous avons approuvé au sein de ce gremium la nouvelle loi sur la politique foncière active. Dans ce message, le Conseil d'Etat a bien indiqué qu'il est possible de vendre, d'accorder un droit distinct et permanent ou de louer des terrains. Toutefois, il précise également que lors des négociations avec les entreprises intéressées, il sera systématiquement examiné si l'octroi d'un droit de superficie est une option. En gardant le terrain en main, l'Etablissement cantonal de promotion foncière pourrait également influencer la stratégie de développement des sites.

Nous sommes maintenant confrontés à un premier cas, qui sera traité dans le cadre de cette stratégie. Voilà ce qui s'est passé : pour autant que l'on puisse comprendre, le Conseil d'Etat n'a pas négocié une seule seconde. Migros a approché le Conseil d'Etat avec l'intention claire d'acheter le site et le Conseil d'Etat ... a simplement été d'accord.

Ce n'est pas l'attitude que nous attendons du Conseil d'Etat. Partout en Suisse, de grandes entreprises veulent acheter des terrains. C'est dans la nature des choses qu'ils font pression sur le politique. Bien qu'un droit de superficie de longue durée ne soit même pas un inconvénient pour eux. Il faudrait maintenant m'expliquer pourquoi, dans un prochain cas, une entreprise devrait être d'accord avec un droit de superficie alors qu'elle voit combien il est facile de convaincre le Conseil d'Etat d'une vente. Vous envoyez un message dévastateur aux futurs négociateurs.

De nombreuses communes en Suisse, dont certaines dans notre canton et aussi dans d'autres cantons, montrent que l'octroi de droits de superficie est un très bon instrument dont tout le monde profite en fin de compte : L'Etat a des revenus à long terme et l'entreprise dispose d'une sécurité de planification suffisante. En tout cas, c'est jamais une bonne affaire de vendre du terrain. Dans un siècle, plus personne ne voudra manger de poulet nourri au soja brésilien et il faudra bien réfléchir à l'utilisation futur de ce terrain.

Outre le principe de base selon lequel nous sommes favorables à l'octroi d'un droit de superficie et opposés à la vente, ce projet peut faire l'objet d'autres critiques. En février de cette année, le Conseil d'État a présenté sa stratégie dans le secteur alimentaire et a expliqué qu'il voulait promouvoir trois domaines:

1. Recherche, conseil et éducation
2. Tourisme
3. Innovation

À mon avis, la production de 40 000 poulets par jour ne s'inscrit dans aucune de ces orientations stratégiques. Il s'agit d'une forme conventionnelle et intensive de transformation de la volaille qui laisse de grandes questions ouvertes d'un point de vue éthique et écologique.

Je vais conclure : Au nom du groupe Vert Centre Gauche, je vous demande de renvoyer ce décret au Conseil d'État avec le mandat, de rouvrir les négociations avec Migros et de négocier un droit de superficie, puis de soumettre une nouvelle proposition au Grand Conseil. Chères et chers collègues députés, je vous rappelle que Jacqueline Badran, conseillère nationale PS et experte en la matière, explique que la politique foncière est l'une des tâches principales des communes et de l'Etat et que les terrains appartenant au secteur public sont toujours, je cite du "big business" pour le secteur public.

Je vous remercie d'accepter le renvoi de ce décret au Conseil d'Etat.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance du décret relatif à la vente d'un terrain de 95 000 m² à l'entreprise Micarna SA en vue de l'implantation d'un atelier de transformation de volailles sur le site industriel AgriCo, à Saint-Aubin. Il entrera en matière et refusera la demande de renvoi.

En effet, cette implantation à St-Aubin confirme si besoin est, l'importance que le canton de Fribourg accorde au secteur agroalimentaire dans sa stratégie économique. Le secteur agroalimentaire joue un rôle prépondérant dans l'économie de notre canton qui compte 11'900 EPT, qui correspond à plus de 10% du total des emplois, et même 20% si on y inclut le commerce de détail et la gastronomie et deuxième élément la part du secteur agroalimentaire, dans le PIB cantonal, se chiffre tout de même à 7.5%.

Fribourg est un gros producteur de volailles, pas seulement pour ce qui est de l'abattage mais aussi pour ce qui est de l'élevage. Ainsi, il est le premier producteur de volailles de Suisse. L'usine de Courtepin transforme 30 millions de poulets par année, on nous l'a dit, et elle pourrait augmenter sa capacité de 30% à moyen terme, pourquoi ? Pour répondre à la demande des consommateurs suisses.

Aujourd'hui, l'atelier est vétuste, il n'est plus approprié, mais il peut encore tenir encore quelques années. En libérant le site de Courtepin, Micarna pourrait à moyen terme utiliser ses locaux pour la transformation d'autres produits, ce qui en ferait une opération neutre pour la commune.

Quant au terrain, il faut savoir que le site AgriCo dispose d'une surface importante, 100 hectares en terrain agricole et 27 hectares de terrain industriel, ce qui doit permettre d'accueillir tant des entreprises industrielles que des start-up.

Avec cette vente, nous permettons à Migros qui est le plus gros employeur privé du canton de Fribourg de développer ses activités et surtout de maintenir et de créer des emplois supplémentaires dans notre canton, ce qui doit nous réjouir dans le contexte actuel où l'on a plutôt tendance à parler de licenciements. Il est question dans le cas présent d'y installer environ 500 emplois et en cas d'ouverture d'une ligne de production supplémentaire, 150 emplois supplémentaires pourraient être créés, ce qui n'est pas rien. L'investissement aussi, il est de l'ordre de 250 à 300 millions de francs et il nous a aussi été précisé qu'en matière de technologie et d'automatisation, nous nous trouvons avec du haut de gamme.

Sous l'angle financier, nous constatons avec satisfaction que l'Etat a prévu un droit de préemption et un droit de rachat qui correspond au prix de vente pour se prémunir en cas d'inaction de l'acheteur.

Avec ces remarques, tous les signaux semblent au vert, avec deux bémols toutefois. Nous espérons vraiment que l'Etat n'aura pas de mauvaises surprises par rapport au risque de pollution du sol, vu que le risque financier doit être supporté par le vendeur. En effet, une partie de la parcelle figure actuellement au cadastre des sites pollués, mais il semblerait d'après les informations qui nous ont été données que ce soit une pollution superficielle.

Dernier élément et pas des moindres pour que cette vente puisse avoir lieu, le plan d'aménagement local a été mis à l'enquête par la commune de St-Aubin. Tant que ce dernier n'aura pas été approuvé, le canton ne peut pas mettre à l'enquête le plan d'affectation cantonal. Or, ce PAC est une condition préalable indispensable au développement du site. Nous comptons sur l'action concertée du Conseil d'Etat pour que ce PAC soit mis à l'enquête à très court terme.

Par conséquent, nous devons être conscients que l'accord du Grand Conseil aujourd'hui est un premier pas nécessaire, mais pour garantir que le projet se réalise, il faut agir vite, faute de quoi Migros risque de rechercher des terrains ailleurs en Suisse, avec à la clé la perte d'emplois pour notre canton.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité ce décret.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). J'interviens en tant que porte-parole du groupe PDC centre.

Cela fait exactement 4 ans que le Grand Conseil a décidé d'acheter les terrains Elanco. Qui parmi nous aurait cru que déjà après 4 ans, on ait une telle opportunité de mise en valeur de ces terrains par cette entreprise Micarna ? Je pense que c'est une situation vraiment favorable par rapport au conditionnement de tout ce centre. Il en va de 93 000 m² de terrain pour un ordre d'idée de 225 frs le m² soit un peu plus de 21 millions de francs. Cela représente tout de même une quinzaine de terrains de football, donc c'est une surface extrêmement élevée. Il en va aussi de beaucoup d'emplois entre 550 et 750, selon le potentiel de développement de l'entreprise. Nous pouvons penser que ce sont souvent des emplois peu qualifiés, peut-être ! Mais je pense qu'avec l'automatisation dans le secteur industriel de cette entreprise, on a toujours plus besoin de personnes aussi très qualifiées dans ce genre d'entreprise.

Les conditions du contrat, j'ai envie de les qualifier de correctes, de "Win-Win" pour les deux parties. J'ai été satisfait d'apprendre que le contrat prévoit l'utilisation des toitures par le vendeur pour l'installation des panneaux photovoltaïques, l'utilisation du sol, pour l'installation de sondes géothermiques, toujours par le vendeur, un droit de rachat de préemption, mesure très importante à mon avis. Ensuite, concernant la pollution du sol à charge du vendeur, peut-être que Monsieur le Commissaire, vous pourrez encore un peu nous rassurer par rapport à ce point-là qui fait partie du contrat de vente et qui pourrait un peu crisper certaines personnes par rapport à l'état effectif de ce terrain. Mise en force d'un PAC, d'un plan d'aménagement cantonal, je pense que c'est central, on est dans une position idéale à St-Aubin, c'est une grande surface. Il va encore rester 165 000 m² de terrain, c'est 25 terrains de football, donc il faut faire un objet de qualité, un projet de qualité. J'ai confiance par rapport au Gouvernement sur la suite des choses et aussi l'entreprise Micarna d'y arriver. Il en va de l'après naturellement de toute la zone Elanco, le beau attire le beau, c'est évident et si on fait des choses bien, fonctionnelles on aura une belle carte de visite pour la Broye, toute proche de l'autoroute.

Par rapport à ce PAC justement, il faudra tenir compte des accès routiers, la livraison par camion, rapide depuis l'autoroute, transports publics, on n'en a pas parlés jusqu'à maintenant, c'est très important d'avoir une desserte pour autant de collaborateurs qui soit efficace. Il faut toute la gestion des eaux, des eaux usées qui doivent être traitées. Les énergies renouvelables, on voit très bien que dans le cadre du contrat on en parle déjà et c'est une chose extrêmement importante pour l'attractivité et faire en sorte que l'investissement de base du canton mais aussi de Micarna SA, soit un bon investissement et tout ça va finaliser tout le secteur.

En ce qui concerne la production de volailles, ça a été dit tout à l'heure, le canton de Fribourg est le premier producteur de Suisse de volailles, 16% de la volaille est produite dans le canton de Fribourg, c'est donc logique d'avoir un tel établissement de traitement des volailles aussi proche que possible. On veut des circuits courts, on aura ici un circuit court favorable. Je pense que la viande de volaille, je ne veux pas maintenant me faire le défenseur des bouchers, mais je pense que c'est celle qui a le plus de potentiel à terme par rapport à la population, elle est toujours recommandée au niveau diététique et je pense que cette façon de faire va encore une fois renforcer notre position.

On vit une situation particulière maintenant, cette semaine, au niveau du Grand Conseil, c'est peut-être la semaine de l'agroalimentaire. On a voté à l'unanimité Agroscope mardi après-midi, on votera demain Bio Gemüse Seeland, c'est un grand projet aussi par rapport au potentiel de développement dans le Seeland de tout ce qui est l'agriculture maraîchère, et aujourd'hui on a l'opportunité de soutenir cette production à AgriCo à St-Aubin par Micarna. N'oublions pas, 20% des emplois fribourgeois viennent du domaine agroalimentaire, on en fait une stratégie de base et là, on a l'occasion de la renforcer.

Tout à l'heure, M^{me} Ballmer a parlé au nom du groupe Vert Centre Gauche, du souhait de renvoi de ce projet en faisant une situation d'abord, de viser un contrat sur un droit de superficie. Le groupe démocrate-chrétien ne va pas entrer en matière par rapport à ce renvoi. Je peux comprendre l'entreprise qui préfère l'achat au droit de superficie; je pars du principe que le Conseil d'Etat a aussi négocié la chose pour une telle surface, une telle durée. D'ailleurs, que ferions-nous à 30 ans ou à 99 ans avec de telles installations ?

En résumé, nous allons donc refuser le renvoi proposé par le groupe Vert Centre Gauche, et allons entrer en matière, à l'unanimité pour ce beau projet et je vous en remercie.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Au niveau de mes liens d'intérêt : lorsque les restaurants sont ouverts, je suis un grand adepte du poulet au panier, que ce soit à Grandfey, Garmiswil ou Posat. Mais aujourd'hui, je ne m'exprime pas à ce titre, mais au nom du groupe socialiste, qui a très attentivement examiné ce message. Si attentivement d'ailleurs, qu'aucun consensus n'a pu se dégager, si ce n'est nos objections éthiques à l'encontre de la production industrielle de poulets.

Cela étant, nous sommes bien évidemment conscients qu'il ne s'agit aujourd'hui pas d'ouvrir le vaste débat concernant la production industrielle du poulet, mais de savoir si nous voulons céder ou non à Micarna ce terrain de St-Aubin en DDP ou si nous voulons le vendre.

Et comme déjà évoqué, notre groupe est partagé en ce qui concerne la réponse à cette question. Une partie de notre groupe estime que la vente de cette parcelle à Micarna constitue une bonne opportunité pour valoriser ce terrain. Ce d'autant plus que, on l'a déjà entendu, le prix de vente de 225 francs/m² est particulièrement avantageux si on le compare au prix de l'acquisition de 50 francs/m² en 2017. Cet apport d'argent frais est le bienvenu pour le fonds de politique foncière active et permettra à l'Etablissement cantonale de politique foncière active de disposer des liquidités nécessaires pour assurer sa mission. Par ailleurs, les 500 emplois créés sont tout sauf négligeables, que ce soit pour la région ou le canton et les cautions prévues dans le présent décret, à savoir le droit de rachat et le droit de préemption en faveur de l'Etat, sont saluées.

L'autre partie de notre groupe, par contre, estime que le temps des ventes de terrain par l'Etat est révolu ! Qu'une véritable politique foncière active comporte l'interdiction de toute vente de terrain intéressante en main public et un recours systématique à l'instrument du DDP, seul garant de la mainmise de l'Etat sur le terrain, seul garant d'un développement du terrain dans un intérêt public, que ce soit aujourd'hui, dans 30 ans ou dans 100 ans. Unsere Nachfolger werden es uns danken.

Par ailleurs, si un choix est offert, toute grande entreprise optera pour l'achat, en lieu et place d'un DDP. Aujourd'hui, on nous dit que cette vente est une exception. Cette partie du groupe pense plutôt qu'on crée un précédent dangereux qui va également influencer la politique foncière active menée prochainement par l'établissement cantonal. Il y aura toujours une raison, pour ne pas dire une excuse, de vendre au lieu de céder en DDP. Favoriser un DDP à la vente ne relève donc pas du dogmatisme, mais est empreint de bon sens.

Et dans ce sens, dans ce bon sens, une partie du groupe socialiste rejoint les arguments avancés par le groupe Vert Centre Gauche en faveur d'un DDP.

Trois inconnues ont également interpellé notre groupe :

1. Pollution : Nous avons déjà entendu plusieurs intervenants à ce sujet, une partie de cette parcelle figure au cadastre de sites pollués. Est-ce que le commissaire du Gouvernement peut nous assurer aujourd'hui qu'un détachement de cette parcelle polluée sera possible avant d'effectuer la vente ? Par ailleurs, les frais qui sont donc à charge du canton ne sont, semble-t-il, pas encore connus. Est-ce que malgré tout, le commissaire du Gouvernement peut-il nous donner à tout le moins une fourchette à cet égard ?
2. PAL, PAC et permis de construire : Cette réalisation du projet de Micarna dépend de ces différents instruments d'aménagement du territoire et c'est le canton qui se porte garant de l'approbation des plans envers Micarna. Du coup, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, comment le canton a-t-il exclu que Micarna se retourne contre l'Etat en dommage et intérêts si l'Etat faillit à cette garantie ?
3. Un peu en passant, le message nous informe que les conditions de vente prévoient que le terrain pourra être utilisé par le canton pour des sondes géothermiques. Quelles sont les intentions du canton sur le terrain en lien avec la géothermie ?

C'est avec ces quelques considérations et questions que le groupe socialiste a décidé la liberté de vote sur cet objet.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Tout d'abord mon lien d'intérêt avec l'objet qui nous occupe ce matin: je suis salarié de l'entreprise UFA, fournisseur de concentrés pour Micarna qui servent à engraisser les poulets. Je rassure M^{me} Ballmer, une partie du soja vient aussi d'Europe et pas seulement du Brésil. Le groupe de l'Union démocratique du centre salue le message qui nous est proposé aujourd'hui. L'implantation de l'entreprise Micarna sur le site AgriCo est un excellent signal. Premièrement et ça a déjà été dit par nombre de députés, ce seront les postes de travail qui seront très certainement utiles au vu de la situation économique future, incertaine. Cela permettra aussi un développement des infrastructures du site, un développement de certaines infrastructures qui servira aussi à attirer des entreprises dans le futur. Le signal, Mesdames, Messieurs, est aussi bon pour l'agriculture fribourgeoise car dans cette arrivée de transformation, ce sont des poulets on l'espère fribourgeois, en tout cas suisses, qui seront transformés et qui seront par la suite commercialisés chez nous.

Dans le contexte actuel, un peu désagréable de critiques assez systématiques de l'agriculture, je remercie le canton de Fribourg de montrer son attachement à la filière agroalimentaire qui va de la production de céréales à l'engraissement, l'abattage et la transformation. A noter également que la venue de Micarna sur le site d'AgriCo est selon notre groupe un très bon signal. Il faut éviter de répéter les erreurs du passé, notamment de certains investissements hasardeux et de la venue de certaines entreprises dans certains parcs technologiques. Un tissu économique efficace doit être composé de multiples entreprises et justement pas que de Start-up qui font certainement faillite durant leurs premières années de vie. Le groupe a également débattu de la vente de la parcelle. Même, si de prime abord nous serions plus enclins à accepter un droit de superficie, il va de soi que pour l'entreprise, telle que Micarna, entreprise suisse avec un grand nombre d'emplois sur sol fribourgeois, il

est nécessaire de vendre cette parcelle. Raison pour laquelle notre groupe refusera à l'unanimité la demande de renvoi du groupe Vert Centre Gauche.

Vous l'avez donc compris, le groupe UDC acceptera à l'unanimité ce décret.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis membre du comité directeur de la communauté régionale de la Broye (COREB).

La région de la Broye ne peut que se réjouir du projet de vente d'une parcelle de 95 000 m² en faveur d'un acteur important de l'industrie agroalimentaire de notre pays. Le nombre d'emplois induits permettra de contribuer au rattrapage du déficit de places de travail dans la région de la Broye. Comme mentionné dans le message qui nous a été transmis, le secteur du campus AgriCo fait l'objet de l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal, PAC, qui devrait prochainement faire l'objet d'une enquête publique. Celui-ci devra préciser des aménagements de détail à convenir pour accueillir les quelques 1'500 emplois qui trouveront place à terme à cet endroit. Un point très particulier préoccupe la région, à savoir la mobilité et les accès au site. En effet, lors de l'achat qui date de mars 2017, il était de notoriété publique que la situation en matière d'aménagement du territoire n'était pas optimale, que ce soit en termes d'offre de transports publics ou d'accès routiers. Il est d'ailleurs mentionné dans le message que selon les activités qui pourraient à terme s'y déployer, la desserte devra être examinée et au besoin développée. Il me paraît donc essentiel pour un développement harmonieux du site et de la région, et en prévision de la venue prochaine de l'entreprise Micarna, que l'offre en transports publics soit très largement développée de suite et à cet endroit, sans péjorer la situation des lignes existantes, voire en les améliorant de manière perceptible. Au demeurant, la construction d'un nouvel accès routier compensée par la suppression de chemins AEF pour équilibrer les surfaces d'assolement devrait être intégrée immédiatement dans les réflexions et les planifications, de manière à pouvoir œuvrer de manière proactive et éviter que le report du trafic supplémentaire ne se constate que trop dans les communes fribourgeoises et vaudoises voisines.

Comme dit en introduction, je ne peux que nous féliciter de l'intérêt que suscite le site d'AgriCo pour des acteurs importants de l'industrie alimentaire. En revanche, ce développement va se réaliser en prenant toutes les mesures que l'on peut attendre d'un propriétaire institutionnel responsable, dans le but de minimiser les nuisances pour les communes touchées, pour la population et finalement pour notre canton.

Je demande donc que tout le nécessaire soit fait dans le cadre du PAC afin que le développement du site se réalise de la manière la plus harmonieuse possible, cela passe par des accès routiers adéquats et des transports publics très attrayants.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Mes liens d'intérêt: je suis responsable du syndicat UNIA qui organise le personnel de Micarna notamment. J'interviens ici à titre personnel.

J'accepte le fait qu'on réalise une nouvelle industrie, un nouveau tissu industriel dans ce canton et je pense que c'est très positif. Par contre, je suis d'avis que la collectivité ne peut pas se départir de ses biens et qu'un système de droit de superficie serait beaucoup plus adapté pour que la collectivité garde le contrôle de son territoire et de ses terrains industriels.

Un autre point, c'est celui qui est le plus important aujourd'hui: si Micarna est un gros producteur de poulets, il est aussi malheureusement un producteur assez conséquent de malades du travail. Dans cette entreprise, très régulièrement notre organisation syndicale doit accompagner des salariés qui, à cause de leur activité, subissent des troubles importants de la santé notamment beaucoup de maladies musculo-squelettiques dues à la répétition de gestes pénibles et rapides et qui les empêchent de travailler.

La création d'emplois est nécessaire, elle est indispensable pour toute la population et pour tout type de personnes. En revanche, nous devons être extrêmement attentifs à ce que ces outils industriels n'atteignent pas la santé des personnes. En ce qui me concerne, j'attends que l'on porte une attention particulière à la création de l'outil, à la mise en place des chaînes de production en respectant les règles actuelles et connues en matière de santé au travail et en évitant que les salariés continuent à tomber malades dans cette entreprise. Quant à la promesse de 500 emplois et plus, à aucun moment je n'ai entendu parler des déplacements d'emplois qui pourraient découler de la création de cette usine entre Courtepin et St-Aubin.

Dès lors je vous invite à faire preuve d'un peu de retenue dans cet optimisme.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêt: je suis producteur de poulets qui ne seront pas abattus là-bas étant donné que je livre pour la Coop. Je tiens quand même à apporter quelques éclaircissements et surtout à répondre en partie à M. Moussa, mais surtout à M^{me} Ballmer qui pense qu'il n'y aura plus de poulets qui seront vendus sous cette forme-là d'ici à quelques années, que les installations ne serviront plus. Je précise que quand on veut produire de la viande ou la manière dont on la produit, en premier lieu il faut fixer la quantité qu'on doit produire. Or, la quantité de poulets en Suisse ne cesse d'augmenter et elle augmentera encore, étant donné que la population augmente et que les communautés étrangères qui viennent en Suisse consomment davantage de poulets, donc la consommation va encore augmenter. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'un poulet, s'il est produit de manière extensive, étant donné que M^{me} Ballmer pense qu'on va pouvoir les produire de

manière extensive et plus sous la forme dont on le fait aujourd'hui, il faut une fois et demi la quantité d'aliments qu'il mange aujourd'hui. Une fois et demi la même quantité, ça veut dire pour mon exploitation avec ce que je produis comme poulets, 54 hectares de plus. Ces 54 hectares devront être trouvés, en tous les cas pas en Suisse puisqu'il n'y a plus de possibilité, étant donné qu'on importe déjà des aliments aujourd'hui, donc ils devront être importés de l'étranger ce que vous ne voulez pas Madame Ballmer, vous venez de le dire.

En surface de bâtiment, vous savez que si on fait purement de l'extensif même si on fait du bio, il faut avoir plusieurs petites maisons dans les champs, qui utilisent des parcelles en plus, donc il faut une surface de terrain énorme et des petites cabanes, des petites maisons qu'on doit aussi chauffer, et cela est très coûteux en énergie. Par contre, pour une halle comme la mienne, j'ai utilisé 11 000 kW l'année passée d'électricité, ça ne vaut même pas la peine de mettre des panneaux solaires dessus pour faire de l'autoconsommation, c'est ce que m'a répondu le Groupe E encore au début de la semaine. J'utilise uniquement 20 000 m³ de gaz pour chauffer. Je vous laisse calculer combien vous allez utiliser de gaz pour chauffer la même quantité de bâtiments pour produire ces poulets de manière extensive. Donc, il faut aller jusqu'au bout du raisonnement, et ne pas simplement dire ce qu'on ne veut pas, mais dire aussi comment on va faire si on ne veut pas, de quelle manière on va produire ce qu'on veut comme viande. Si on la produit à l'étranger, il faut savoir que les exploitations auront un effectif même si on a beaucoup chez nous, au moins 20 si ce n'est pas plus de poids que ce qu'on a en Suisse. Pour les antibiotiques, on n'en parle pas parce qu'ils font plus ou moins ce qu'on veut alors que chez nous on fait des grosses restrictions. Je trouve que des fois on fait même des trop grosses restrictions et ce n'est pas bien pour les animaux, ce que je regrette aussi.

Par exemple une exploitation comme une autre, la plupart du temps on envoie les fumiers au biogaz, donc on produit encore du gaz, ainsi on ne pollue pas directement en allant les mettre dans les champs, ça passe par le biogaz et ensuite c'est distribué le mieux possible en répondant à des bilans plus mûrs où on va avec ces fumiers. Cela ne change absolument pas qu'on ait des poulets ou pas de poulets, étant donné que si on en a trop, on doit les exporter à d'autres places, c'est ce que je fais principalement sur mon exploitation. Donc la production de manière extensive, c'est un cataclysme écologique, un cataclysme pour le climat et c'est un cataclysme pour la biodiversité. Par contre, c'est vrai qu'il y a peut-être un point favorable, à savoir que les animaux auront plus de place et je tiens quand même à le préciser.

Mais je le répète à nouveau : proposez des solutions qui soient réalistes quand vous dites quelque chose que vous ne voulez pas. Je vous en remercie.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Je ne souhaite intervenir que sur un point, celui des modalités de la vente entre la vente et le droit distinct permanent, le droit de superficie.

Je fonctionne depuis plus d'une trentaine d'années au sein de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg qui avait décidé en son temps, de fonctionner avec des droits de superficie et non plus des ventes. Je peux vous dire, Monsieur le Commissaire du Gouvernement que de pérenniser les acquisitions de terrain et de faire reconnaître par l'extérieur que les collectivités publiques ou l'Etat en l'occurrence ne fonctionnent qu'avec un principe de droit de superficie est quelque chose d'extrêmement difficile. Mon souci, c'est que nous sommes dans un cas de figure qui va avoir valeur de précédent et si la politique foncière active que nous avons décidée prévoit cette priorité des droits de superficie et à la première occasion y renonce, je pense que c'est regrettable. Cette pratique des droits de superficie prend du temps pour s'établir, mais elle peut s'établir et il est normal dans une vision future de se dire que le rôle des collectivités publiques qui souhaitent pouvoir gérer toutes les surfaces dont elles se font l'acquéreur pourra passer par ce biais-là.

Je pense à vous Monsieur le Commissaire, Monsieur Curty; il va être aussi plus facile pour vous, si vous avez une volonté délibérée et très claire du Grand Conseil fribourgeois qui souhaite dans sa politique foncière active déposer la règle du droit de superficie, de retourner auprès de MICARNA et de leur dire: "Eh bien voilà, le projet peut se poursuivre mais la volonté politique a été établie par le Grand Conseil" et je crois que c'est un argument extrêmement fort. Vous en sortirez non pas affaibli mais renforcé dans les discussions que vous avez avec eux.

C'est la raison pour laquelle je vous suggère d'accepter cette demande de renvoi pour pouvoir revenir avec un projet de droit de superficie.

Bertschi Jean (*UDC/SVP, GL*). Par mes liens d'intérêt, je suis ancien producteur de viande bovine qui est alimentée à base de fourrage grossier de nos terres.

C'est le député Dafflon qui m'a fait un petit peu réagir. Pourquoi est-ce que je prends la parole ? Je soutiens à 200% ce projet qui correspond pleinement au développement de notre canton, qui donne à la branche carnée un avenir et crée des emplois. Mais laissons le consommateur faire son choix quant à l'achat de la viande. C'était la petite remarque que je voulais dire au député Dafflon qui a dit que les diététiciens recommandaient la viande de volaille.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). J'ai juste une remarque sur l'aspect de l'aménagement du territoire. Vous avez expliqué que vous souhaitiez que ce PAC entre en vigueur le plus vite possible, ce qui est compréhensible. Je vous invite dès lors à

respecter la procédure que vous avez vous-même définie dans le plan directeur cantonal, à savoir que le PAC est un outil de subsidiarité et qu'il appartient normalement à la commune de réaliser, avec vous bien sûr en tant que propriétaire, en tant que requérant, un plan d'aménagement de détail. Je n'ai pas besoin de vous dire que si on prend beaucoup de retard dans l'aménagement du territoire, c'est parce que malheureusement l'Etat de Fribourg a de la peine à appliquer les règles qu'il s'est lui-même données. Dans ce contexte, je vous invite à changer d'attitude finalement parce que les tribunaux vous ont donné tort à plusieurs reprises.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). J'aimerais juste vous donner un exemple de politique foncière active qui a été menée durant de nombreuses années dans le canton de Fribourg; il s'agit du CIG donc du Consortium pour la nouvelle zone industrielle du canton de Fribourg, c'était dans les années 1960. Certaines communes de l'agglomération se sont associées avec les EEF de l'époque pour acheter des terrains sur le territoire des communes de Givisiez et de Corminboeuf. Il a fallu plus de 30 ans pour mener à bien cette zone industrielle, qui est un succès pour le Grand Fribourg, mais je peux vous assurer, si vous aviez demandé un droit de superficie plutôt que de vendre le terrain, aujourd'hui il y a aurait encore énormément de parcelles vides. Un chef d'entreprise qui fait les calculs, il a des financements et effectivement, il est plus rentable d'acheter le terrain. Donc, si on veut faire du DDP, on n'arrivera pas à trouver des acquéreurs qui viennent sur ces terrains, propriété de l'Etat. D'ailleurs l'Etat de Fribourg a une politique dans l'achat de biens immobiliers pour loger ses services, c'est bien la preuve que c'est plus avantageux d'être propriétaire que d'être locataire.

Chers collègues, je crois qu'il faut renvoyer la demande qui nous est formulée par le groupe Vert Centre Gauche.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Merci pour ce débat de qualité, avec beaucoup de prises de parole très intéressantes. Je vais un petit peu aller dans l'ordre des prises de parole.

M. Chassot à titre personnel parle du problème de la dépollution et puis souhaite une analyse globale du sol de l'ensemble du site et un assainissement global. Je partage cet avis et M. Olivier Curty s'exprimera probablement tout à l'heure. Comme d'autres, il relève le fait qu'un droit d'usage pour des panneaux photovoltaïques est prévu, ce qui est très bien, je partage aussi cet avis et je pense que c'est une bonne négociation.

M^{me} Ballmer souhaite renvoyer ce décret au Conseil d'Etat afin que celui-ci recontacte le groupe Migros pour obtenir un DDP. Alors, c'est vrai que cette question a été abordée au niveau de la Commission des finances et de gestion; il y a deux visions qui s'affrontent : il y a les gens qui disent "Mais c'est un précédent, vous vendez cette parcelle et vous créez immédiatement un précédent, vous devriez privilégier un DDP" et d'autres personnes disent "Mais c'est une opportunité qui ne va pas se représenter très probablement" et on doit admettre une complémentarité des choses. C'est vrai, je vous le dis à titre personnel, j'étais contre l'achat de ce site. M. Dafflon le dit, il y a 4 ans qui aurait pensé qu'il y aurait un intérêt si tôt, en tout cas pas moi parce que j'étais vraiment opposé à l'achat de ce site et je trouve que c'est une belle opportunité. La majeure partie des gens de la commission estime aussi qu'on doit servir cette opportunité et qu'on doit accepter une vente de ce terrain, tout en estimant peut-être que pour les futures opérations, les futures personnes intéressées, on peut agir encore sous DDP. Je pense que le Conseil d'Etat peut aussi faire cohabiter les deux systèmes d'emprise. Par rapport à cette demande de renvoi, qui est aussi partagée par une partie du groupe socialiste, elle n'a pas été faite formellement au niveau de la Commission des finances et de gestion, donc je ne peux que vous demander de rejeter cette demande de renvoi.

Les emplois, M^{me} Gobet comme d'autres, comme M. Moussa, M. Kolly et M. Grandgirard les mettent en avant; c'est vrai c'est important et je ne savais pas que c'était 10% au niveau de l'agroalimentaire, 20% en indirect avec les métiers de la bouche. Donc c'est un secteur économique très important pour notre canton de Fribourg que l'on doit soutenir.

M. Jaquier, vous dites à juste titre, ça ne sera pas 500 nouveaux emplois, il y a aura aussi des emplois qui seront déplacés. C'est juste et vous avez absolument raison pour que les futurs employés de ces chaînes de production aient des conditions de travail qui sont respectueuses de leur santé, ce sont évidemment des choses à soutenir.

M. Dafflon comme d'autres, comme M. Grandgirard dit :la mobilité a été un peu oubliée du décret. Moi, j'en ai parlé dans mon introduction. Au niveau de la Commission des finances et de gestion, on a aussi été très sensible à cette problématique. Effectivement, le plan de mobilité, le PAC en général doit tenir compte de la problématique de la mobilité, faute de quoi vous n'aurez pas l'accord de la population locale et cela va créer d'immenses difficultés.

M. Moussa a posé quelques questions directement au Conseil d'Etat, notamment en termes des dommages et intérêts qui pourraient être demandés par le groupe Migros si la vente ne pouvait pas se réaliser. Je laisserai M. le Conseiller d'Etat y répondre.

M. Kolly indique que c'est un bon signal pour l'agriculture et pour les postes de travail, cela a aussi été dit dans le cadre de la Commission des finances et de gestion. Il parle de la diversité sur le site Elanco, je crois que c'est important d'avoir une forme de diversité entre ici, pas dire de la production mais plutôt de la transformation, de l'abattage et peut-être avec d'autres entreprises axées dans la recherche. Cette diversité est saine, et pour moi c'est de bonne guerre.

M. Grandgirard souhaite vraiment un développement harmonieux du site, j'en ai déjà parlé.

M. Ducotterd a donné certains arguments qui sont contre une production extensive, qui engendre plus de consommation d'énergie et plus d'utilisation du sol. Je ne suis pas assez spécialisé mais je crois sans problème à la véracité de ses propos.

M. Rey, par rapport au DDP, j'ai déjà répondu et les autres personnes qui se sont exprimées, M. Wicht par rapport au CIG, je connais aussi ce secteur; il y a eu un développement qui a été extraordinaire là-bas et dont Fribourg a pu bénéficier.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous recommande de refuser la demande de renvoi du groupe Vert Centre Gauche.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci beaucoup Mesdames et Messieurs pour vos questions, suggestions et propositions. Merci aussi au rapporteur pour ses excellentes réponses.

J'essaye d'apporter des compléments, il y a beaucoup de questions par rapport à la pollution et c'est vrai, c'est un élément important, évidemment ça fait partie des négociations donc Madame Ballmer, il ne faut pas croire qu'on n'a pas négocié, vous voyez un peu la complexité, je vous économise les détails du nombre de séances qu'on a eues. Je pense qu'aujourd'hui on peut dire ce qu'on vous propose ici est plus que correct et que dans la négociation, on donne et on reçoit. Le paquet qu'on vous présente, ça a été dit plusieurs fois, est plus que correct. Par rapport à la pollution, il faut dire ce qui est proposé actuellement, avec l'achat du terrain, l'Etat a aussi repris le risque de pollution, il faut le dire encore une fois. Evidemment ce risque a été pris en compte dans la définition du prix de vente. Je ne peux pas vous dire maintenant de combien on a augmenté le prix de vente en prenant ce risque-là. Pourquoi a-t-on pris ce risque ? Parce que cette décision était basée sur le fait que Novartis à l'époque avait assaini le sol à l'emplacement des serres expérimentales, il n'y avait pas de station d'essence là-bas, il y avait vraiment des serres expérimentales. Alors, maintenant vous posez quand même la question "Quel est réellement le risque ?". Nous avons pris ce risque-là, d'un autre côté l'acheteur a pris le risque pour le surcoût à cause du sol, le sol là-bas est relativement instable donc on peut s'imaginer qu'il y aura des coûts supplémentaires notamment la mise en place de pieux pour stabiliser le sol. On va quand même mettre un atelier de transformation sur ces terrains-là, donc il y a aussi un certain poids, là on s'est réparti un peu les risques. Il faut dire que la reprise du risque par l'acheteur, évidemment aurait fortement je pense, réduit le prix de vente sans connaître les coûts pour l'assainissement. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il y a des analyses annuelles qui sont faites depuis l'achat du terrain par Triform et ça sur la partie qu'on veut vendre et ces analyses annuelles ne montrent aucune pollution due à l'ancienne activité. Je suis en possession d'un rapport provisoire, qui a été terminé avant-hier. Ce rapport provisoire rédigé demande désormais de radier l'emplacement des anciennes serres situées sur le terrain à vendre à MICARNA du cadastre des sites pollués. Si cette demande est acceptée par le Service de l'environnement, il n'y aurait donc plus de risque pour l'Etat vendeur. Voilà, l'état actuel des discussions, ça donne quand même beaucoup d'assurance, j'espère.

Il y a un autre problème qui était par rapport à la mobilité. Evidemment, ce n'était pas l'objet du présent décret si une étude de mobilité a été établie, c'est une évidence en parallèle de l'élaboration du PAC. Elle prend évidemment en compte le développement du trafic motorisé et public dans les communes autour du site et évidemment aussi les mesures. Cette étude va être détaillée avec l'élaboration aussi du plan d'équipement de détail, après la mise à l'enquête du PAC. Tout ce qu'il y a actuellement dans le PAC, c'est qu'à partir de 2 500 mouvements par jour, l'étude de mobilité sera réévaluée pour définir de nouvelles mesures, notamment aussi la possibilité d'un nouvel accès au site. Evidemment, un arrêt de bus et l'intégration du site dans le réseau du trafic public sont aussi demandés par le PAC. Je m'arrête là pour ce qui est de la mobilité.

Par rapport à M^{me} Ballmer, c'est la question de base, DDP ou alors vente. Je pense qu'il y a quelques erreurs dans votre raisonnement. Nous, on veut faire de la politique foncière active, on veut continuer à faire de la politique foncière active. Vous nous avez mis à disposition 100 millions, qui peut paraître un montant conséquent, il l'est, mais on peut ne pas l'utiliser que pour l'achat des terrains. Le fait qu'on achète des terrains veut dire que par conséquent, derrière il faut investir sur ce site. On vient de le dire, au niveau de la mobilité, au niveau éventuellement de la STEP, mais c'est une toute autre problématique; il y a des bâtiments qu'il faut rénover, il y a des bâtiments protégés, avec ces 100 millions, si on suit votre raisonnement, il faut arrêter de faire de la politique foncière active. Si vous ne voulez pas augmenter le montant de 100 millions, il faut concentrer sur le site actuel. Je l'ai dit aussi dans mon intervention, il faudrait encore plusieurs dizaines de millions de francs pour développer ce site. dès lors, soit vous augmentez considérablement le fonds de politique foncière active à 2, 3, 400 millions de francs et on ne fera que du DDP, soit de temps à autre, je pense là que c'est une excellente affaire, si vous nous permettez, de vendre exceptionnellement il faut le dire, à un partenaire très fiable, avec un partenaire connu, ça a été dit par le député Kolly, qui va continuer à exister d'ici à quelques années aussi. Donc à mon avis, c'est une bonne affaire pour l'Etat, quitte à ré-alimenter ce fonds de politique foncière active, quitte à pouvoir continuer à faire de la politique foncière active. J'insiste encore une fois, si on suit votre raisonnement de dire qu'il n'y aura plus d'abattage de poulets sur le site d'ici à environ 20-25 ans, je vous renvoie aussi la question, je ne m'engage que personnellement mais je n'aimerais pas me retrouver avec un site de 95 000 m², avec un atelier de transformation sur ce site, qui vaut 250 à 350 millions, je ne saurais

pas quoi faire avec un tel terrain, avec un tel bâtiment. Donc là il y aura aussi un risque pour l'Etat, raison pour laquelle je préfère me séparer de ce terrain-là.

Par rapport à la pollution, M. le député Dafflon l'a dit, ça ne fait pas l'objet du décret, du message; il y a la question de la pollution, la question de la mobilité, la question de l'eau, le fait qu'il faut amener suffisamment d'eau sur le site, on parle quand même d'une activité industrielle, il y a toute la question de la STEP, mais ceci est tout un autre chapitre.

Au député Moussa, dont l'objection est d'ordre éthique, on peut partager ou pas son point de vue. Mais encore une fois, dans une certaine logique, la population suisse consomme beaucoup de volaille. Je préfère qu'elle soit produite sur sol fribourgeois. Voilà, si on dit production, on dit aussi abattage ! En tout cas, moi je préfère qu'on puisse diminuer les importations parce que là, on contrôle vraiment l'élevage et l'abattage tout en respectant les critères en la matière par rapport au bien de ces animaux. Par rapport aux autres questions du député Moussa, notamment au risque qu'on porte éventuellement, donc pour l'argent qui est investi maintenant dans la phase de préparation de ce projet par Micarna. Dans le contrat de vente, il n'est évidemment pas encore signé parce qu'on attendait la décision du Grand Conseil, on est encore en train de négocier, il est prévu que le contrat de vente ne puisse être déposé au Registre foncier pour l'inscription du transfert de propriété que lorsque les conditions cumulatives seront remplies et une des conditions c'est l'entrée en force définitive du plan d'affectation cantonal. Evidemment Micarna veut aussi des garanties par rapport à la mise à l'enquête du PAC. Micarna veut des garanties par rapport au fait que le PAC entre en vigueur et s'il n'entre pas en vigueur jusqu'à un certain délai, Micarna ne sera plus intéressé après à acheter ces terrains.

Par rapport à la question de M^{me} Ballmer, on a quand même pas mal d'assurance par rapport à ces droits de réméré et de préemption. Donc on garde une certaine main-mise sur ces terrains; pour ce qui est du droit de préemption cela représente quand même 25 ans. Après, c'est un droit ça ne veut pas dire nécessairement qu'on va aussi l'exercer. Par rapport à ce droit de réméré, je voulais quand même dire que... non mais peut-être je vais revenir dans le cadre de la discussion du décret de l'article concerné.

Le Député Kolly a dit qu'il ne faut plus souligner l'importance de Micarna pour le canton de Fribourg qui constitue un partenaire extrêmement fiable, qui j'imagine pourrait avoir aussi d'autres idées, d'autre projets sur le site.

En matière de mobilité, j'espère que j'ai répondu. M. Marmier c'était par rapport au PAC, je prends acte et je transmettrai plus loin. J'ai aussi beaucoup aimé l'intervention de M. Wicht par rapport aux sociétés qui ont des moyens financiers suffisants et quand ils mettent quelque part leur petite société ou leur petite entreprise, ils veulent acheter, c'est une condition sine qua non. C'était quasiment aussi le cas pour Micarna et finalement on a fait valoir ce souhait dans le cadre des négociations. Après, il y a d'autres sociétés qui ne peuvent tout simplement pas acheter parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers nécessaires donc il faut garder cette flexibilité selon le partenaire qu'on a en face, d'insister beaucoup ou d'exclure complètement le DDP, comme c'était le cas pour Micarna, il faut dire : "Non, chez vous on est prêt, avec les avantages qu'on a de vous vendre ce terrain".

> L'entrée en matière n'étant pas combattue.

Renvoi

La Présidente. Nous sommes cependant saisis d'une demande de renvoi de l'ensemble du projet. La demande de renvoi consiste à renvoyer le projet au Conseil d'Etat afin de renégocier le droit de superficie et nous allons donc passer au vote sur cette proposition de renvoi.

> Au vote, la proposition de renvoi de cet objet est refusée par 81 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui :

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP). *Total 15.*

Ont voté non :

Chardonnes Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/

SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Favre Anne (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthé Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). *Total 81.*

Se sont abstenus :

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total 3.*

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'article 1 précise l'objet et le prix, donc 95 000 m² à détacher de la parcelle 333 du Registre foncier de la Broye et le prix de vente 21 375 000 frs, mais le calcul sera fait très précisément après, donc on parle d'un petit peu moins de 95 000 m².

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Très bien. Je remercie le rapporteur pour cette remarque plus que pertinente qu'on va trouver à l'alinéa 3 qui dit "le prix sera ajusté en fonction de la surface exacte qui sera détachée de la parcelle 333", mentionnée à l'article alinéa 1. Donc selon le calcul actuel, ce sera autour des 93 000 m², ce qui va diminuer un peu le prix de vente.

> Adopté.

Art. 2

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Cet article important prévoit expressément un droit de rachat par l'Etat de ce terrain si Micarna ne construit finalement pas les bâtiments envisagés, c'est à l'alinéa 1 lettre a) et b) et également un droit de préemption qui pourrait être exercé par l'Etat si Micarna devait revendre le terrain à un tiers.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci pour ces précisions. Voilà pour le droit de préemption il n'y a rien à dire, 25 ans à partir de l'entrée en force du contrat. Après, par rapport au droit de rachat, il faut préciser que les délais que vous avez, ce sont les délais qu'on a repris de la lettre d'intention du Conseil d'Etat qui date un peu, mais ces délais seront précisés dans le contrat de vente, c'est important. Ce qui est prévu actuellement, je vous lis: "Afin de garantir l'obligation de construire, l'Etat de Fribourg se réserve le droit de racheter l'immeuble vendu, si les travaux de construction ne devaient pas débuter dans un délai de 5 ans à compter du transfert de propriété". Vous voyez, si vous prenez la première date du 1^{er} janvier 2025, cela fait seulement 4 ans, donc on a une expansion de ce droit de réméré à partir évidemment du moment où le terrain est vendu. C'est 5 ans à compter du transfert de propriété s'agissant uniquement de la première étape, puis respectivement racheter la partie non construite si les travaux sur cette partie ne peuvent pas débuter dans le délai de 10 ans à compter du transfert de propriété, donc en fait c'est cette fameuse deuxième étape, je pense qu'il n'y a pas lieu de modifier le décret, mais c'est important d'apporter cette précision. On va définir tout ça dans le contrat de vente.

> Adopté.

Art. 3

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Il est indiqué que le produit résultant de la vente sera ensuite versé au Fonds de politique foncière active et qu'il pourra être utilisé peut-être pour d'autres opérations ou pour financer la dépollution du site.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'espère beaucoup que ce ne sera pas utilisé pour la dépollution du site, mais que cela nous permettra de faire la politique foncière active, cela veut dire acheter d'autres terrains qui sont déjà en examen et surtout développer ce site. Avec le seul fait d'acheter le terrain, il n'y a encore pas grand-chose qui est fait. On a vraiment besoin de cet argent, je souhaite d'autant qu'il soit reversé à nouveau en faveur de la politique foncière active. On aura la discussion d'ici peu au Grand Conseil, à un moment donné vous allez décider quels terrains vous transférez définitivement à cet établissement de politique foncière active et surtout, c'est le point crucial, combien d'argent vous mettez en plus dans cet établissement pour qu'il puisse faire ce que vous lui demandez de faire, une politique foncière active pour développer ce site.

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

Deuxième lecture

I. Acte principal

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 86 voix contre 6. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui :

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Schläfli

Ruedi (SC,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaéтан (VE,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). *Total 86.*

Ont voté non :

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP). *Total 6.*

Se sont abstenus :

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP). *Total 5.*

Motion 2019-GC-191

Ventilation dans les bâtiments publics

Auteur-s:	Rodriguez Rose-Marie (PS/SP, BR) Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Dépôt:	21.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3228)
Développement:	21.11.2019 (BGC novembre 2019, p. 3228)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.09.2020 (BGC décembre 2020, p. 4479)

Prise en considération

Grandgirard Pierre-André (PDC/CVP, BR). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis co-motionnaire, conseiller général de la commune de Cugy et frère aîné de Bernard Grandgirard, vice-syndic et président de la commission de bâtisse du CO de Cugy.

A ma connaissance et à mon souvenir de député, aucune motion parlementaire n'a suscité autant d'émoi au sein de notre Parlement que notre motion « Ventilation dans les bâtiments publics » et ceci avant même le débat en plénum. Pourquoi une telle effervescence ? Une motion pertinente qui souhaite faire reconnaître la capacité de l'utilisateur de gérer une ventilation naturelle en ouvrant les fenêtres en complément d'une ventilation simple, et ceci tout en respectant les normes en vigueur de qualité de l'air. Simple, responsable et efficace. Cette démarche pleine de bon sens a eu le même effet que mettre le pied dans une fourmière ou pire dans un panier de crabes. Les motionnaires se sont heurtés à un mur de non-entrée en matière, à des avis dogmatiques et obtus ainsi qu'à un lobbyisme acharné de la part d'associations professionnelles et mandataires de la construction défendant des intérêts personnels et financiers en osant remettre en cause les compétences du président de la commission SIA 180.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? Telle semble être la devise du Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion qui nous préoccupe aujourd'hui, réponse touffue de quinze pages hyper-techniques propres à décourager de lecture et de compréhension le plus assidu des députés. A préciser encore que la réponse du Conseil d'Etat fut précédée d'un avis

de droit de 43 pages établi à l'attention du Service de l'Énergie du canton de Fribourg, un avis de droit truffé de fautes techniques et complètement orienté. Pathétique et cynique!

Dans son virulent combat défensif et dans le contexte actuel, le Service de l'Énergie a une guerre de retard. Quelques arguments :

- > Notre motion respecte toutes les normes SIA.
- > Une ventilation naturelle bien conçue coûte le tiers, émet 20% de moins de gaz à effet de serre et consomme un tiers d'énergie primaire en moins qu'une installation de ventilation mécanique avec récupération de chaleur.
- > A l'heure du développement durable et du Plan climat actuellement en consultation, la perspective du maintien de systèmes de ventilation exclusivement mécaniques est une hérésie.
- > Tous les scientifiques s'accordent pour dire que l'ouverture d'une fenêtre est un moyen technique très efficace pour ventiler un espace fermé.
- > Concernant la santé des utilisateurs, le CO₂ n'a aucun effet sur la santé en-dessous de 5000 ppm, contrairement à un faible taux d'humidité qui est lui très impactant en cas de sur-ventilation.
- > La recirculation de l'air crée une atmosphère propice à la prolifération des bactéries et virus.

En termes de ventilation, nous sommes en train de construire des usines à gaz. En permettant simplement « l'équivalence », nous offrons la possibilité aux maîtres d'état de projeter et de réaliser des installations plus simples, moins gourmandes en énergie, moins onéreuses pour le contribuable, le tout en respectant les lois et ordonnances et ce, à la satisfaction des utilisateurs.

Chers-ères collègues député-e-s, ne soyez pas dupes. Une telle effervescence n'est pas innocente et vise à protéger de nombreux acquis des milieux de la construction qui ont tout intérêt à maintenir la mise en œuvre d'installations coûteuses. J'en appelle à votre clairvoyance et à votre sagacité et vous recommande instamment de soutenir notre démarche.

Mutter Christa (VCG/MLG, FV). Je m'exprime au nom du groupe Vert Centre Gauche qui est d'avis partagé.

Cette motion soulève une thématique qui est importante pour nous tous : la qualité de l'air dans les bâtiments publics, surtout les écoles, nous tient à cœur. Cependant, la solution proposée aura un effet contraire.

Nous avons reçu une prise de position assez exhaustive du Conseil d'Etat et une lettre courte et claire de l'ensemble des associations professionnelles spécialisées. Celles-ci devraient suffire pour vous convaincre. Du côté des motionnaires, nous avons reçu une argumentation qui pourrait être valable pour des constructions privées, qui fonctionnerait dans une villa, mais non pas dans des salles avec plusieurs dizaines de personnes.

Nous avons entendu dans notre groupe un exemple singinois et un exemple broyard d'écoles avec des problèmes de ventilation. Des problèmes de conception ou de réglages de la ventilation au début de l'utilisation existent, et on peut les résoudre. Abolir un système et sa mise en œuvre, l'application de normes générales reconnues au niveau suisse qui constituent un grand progrès en matière d'énergie et de qualité de l'air serait un auto-goal formidable.

La motion veut remplacer l'obligation de ventilation automatique comme solution de base par un imputation de la responsabilité au personnel enseignant. Ils devraient ouvrir les fenêtres plusieurs fois par leçon, pour suffire à la nécessité d'avoir une bonne aération.

On sait, par des études et des expériences de longue date, mais aussi par les tests faits par le Service de l'énergie (SEn) que cela ne fonctionne pas, surtout pas dans des bâtiments bien isolés. La fiabilité des personnes, la durée et la fréquence d'aération nécessaires ne sont pas suffisantes dans la plupart des cas. Cela ne suffit normalement pas d'ouvrir la fenêtre à la fin de la leçon. Il faut une ventilation mécanique automatique comme base pour garantir une bonne qualité de l'air, et la ventilation manuelle peut intervenir en plus.

Face à ces mauvaises expériences, on peut bien entendu citer de bons exemples qui peuvent servir à améliorer les autres. Je pense par exemple au collège de Gambach, où il y avait des nouvelles constructions, où il y avait la rénovation d'un ancien bâtiment, et où la ventilation contrôlée fonctionne à satisfaction, les utilisateurs sont contents et il y a en plus la possibilité d'ouverture des fenêtres.

L'idée des motionnaires est une malheureuse copie d'une idée vaudoise; il semble que dans le canton de Vaud cette idée de charte où on oblige les enseignants soit déjà abandonnée.

Je crains que l'acceptation de cette motion mènera à des discussions interminables, aussi entre les communes qui doivent gérer les bâtiments et qui sont responsables de l'application des normes, sur des enseignants qui seraient des employés de l'Etat qui auraient une nouvelle tâche. Il y aura des conflits, de nouvelles responsabilités pour le personnel, une insécurité

juridique. Le canton de Fribourg donnerait un mauvais exemple. Il y aura dès lors un énorme gaspillage d'énergie, et surtout – car une mauvaise application est presque certaine – une détérioration de la qualité de l'air au détriment des enfants dans beaucoup d'écoles.

Dès lors en fonction de ce dernier argument, je vous pris de refuser cette motion.

Moënnat Pascal (*PDC/CVP, GR*). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis collaborateur chez Groupe E Connect à Matran, responsable du secteur chauffage.

En préambule, les arguments qui ont accompagné la motion de nos collègues M. Grandgirard et M^{me} Rodriguez ont le mérite d'ouvrir le débat. Par contre, de mettre la responsabilité de l'utilisation du bâtiment sur ses occupants au travers d'une charte est une mauvaise idée pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le principe de la ventilation doit permettre aux utilisateurs d'un bâtiment d'obtenir l'hygiène et la qualité de l'air nécessaire dans les locaux par une utilisation appropriée des ouvertures de ventilation naturelles, ou de la ventilation mécanique à simple flux ou à double flux. La construction, en Suisse, est régie par des directives, des normes, des règlements qui fixent le cadre légal et qui garantit une réalisation selon les règles de l'art pour le maître d'ouvrage. Le fait de pouvoir se conformer de manière équivalente à ces dispositions par une charte d'utilisation comme le demande les auteurs de la motion va provoquer une situation douteuse et incontrôlable, sans base juridique claire. Le concept de ventilation naturelle qui repose sur l'utilisation du bâtiment par ses occupants serait un défi majeur en termes de planification, et qui n'offre aucune garantie de bon fonctionnement.

Avec le devoir d'exemplarité depuis les années 2000 pour les bâtiments publics est venu le label Minergie. Ce changement de conception de la manière de construire a eu pour conséquence que les bâtiments sont devenus étanches. Que nous dit le retour d'expériences? Concernant les écoles, l'Office fédéral de la santé publique entre 2013 et 2015 a mesuré une centaine de salles de classe dans plusieurs cantons. Le constat est sévère. Il est apparu que dans les deux tiers les conditions d'aération doivent être améliorées. Suite à cette étude, nos voisins vaudois ont participé avec l'analyse de plusieurs bâtiments scolaires. Au vu des résultats, le Conseil d'Etat vaudois, en février 2020, a pris les mesures qui s'imposent: pour les bâtiments existant, avec des instruments non seulement pour contrôler la qualité de l'air dans les locaux mais aussi pour sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques, pour les nouvelles constructions et les transformations des bâtiments scolaires un concept d'aération mécanique est maintenant exigé.

Le canton de Fribourg a aussi procédé à des mesures et a dû établir le même constat, à savoir que la qualité de l'air dans les bâtiments scolaires construits avant 2000 et non équipés d'une aération contrôlée est insuffisante. Le niveau de CO₂ de 1400 ppm est très souvent dépassé. Il a aussi été constaté que seuls les bâtiments équipés d'un concept de ventilation conforme aux normes en vigueur permettent de satisfaire une qualité de l'air acceptable. Le point principal à retenir est que la ventilation des bâtiments scolaires ne doit pas être aléatoire, et que la seule présence de fenêtre comme moyen d'aération n'est pas suffisante.

Avec la situation sanitaire actuelle, les experts de tous milieux demandent de mieux ventiler les lieux de travail, les écoles, les hôpitaux et les maisons de retraite, de maximiser le pourcentage d'air extérieur via les systèmes de ventilation. Il ne fait aucun doute qu'à l'heure actuelle du déconfinement les normes et les critères qualitatifs en matière de conception des installations de ventilation vont évoluer. Il serait dommageable que le Grand Conseil doive faire marche arrière ces prochaines années.

En conclusion et en regard des propos mentionnés, la majorité du groupe démocrate-chrétien propose de ne pas introduire la notion de la charte d'utilisation dans la réglementation et, par contre, de refuser la motion.

Schär Gilberte (*UDC/SVP, LA*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a examiné avec attention la motion touchant la ventilation dans les bâtiments publics, qui a d'ailleurs suscité un débat intéressant. Tous les bâtiments neufs ou rénovés, construits ou subventionnés par l'Etat, sont soumis aux critères du label Minergie. Mis à part quelques exceptions, comme les bâtiments protégés, l'aération contrôlée est incluse dans les exigences du label Minergie. Garantir un renouvellement de l'air des salles de classe afin de préserver la santé de ses occupants est l'élément primordial et ne suscite aucune contestation au sein du groupe de l'Union démocratique du centre.

Il est vrai que le label Minergie n'interdit pas d'ouvrir les fenêtres. Cependant, certaines constructions ne le permettent pas, et c'est un élément très peu apprécié par plusieurs députés au sein de notre groupe. De plus, le principe du "qui commande paie" a été évoqué. Dans la normalité, c'est le maître d'ouvrage qui doit pouvoir décider si pour une nouvelle construction ou un assainissement les fenêtres des salles doivent être doter ou pas d'un système d'ouverture. Le cas échéant, les utilisateurs pourraient compléter l'aération des locaux en ouvrant les fenêtres, élément tout de même délicat si l'on prend en considération les obligations techniques engendrées par les normes SIA. La température des locaux, la vitesse et l'humidité de l'air doivent être calculées et réglées.

Le fait d'offrir aux occupants une marge de manœuvre pour participer à une aération optimale des locaux a convaincu la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre. Prudence oblige tout de même, l'expérience de nos voisins vaudois

ne peut être ignorée. Sur cent salles de classe, la qualité de l'air s'est avérée très bonne dans deux classes, dans 30% d'entre elles la qualité de l'air était déplorable.

Au final, l'essentiel est de garder comme objectif principal une diffusion optimale de l'air dans le but que sa qualité soit préservée, afin que la santé des occupants soit protégée, cela même si la salle est peu utilisée quotidiennement.

Pour les différentes raisons que j'ai évoquées précédemment, la majorité du groupe de l'Union démocratique du centre propose d'accepter la motion.

Morand Jacques (PLR/FDP, GR). Je m'exprime ici au nom du groupe libéral-radical.

Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la ville de Bulle, donc maître d'ouvrage d'utilité publique. Du côté professionnel, je suis un ancien chef d'entreprise actif dans la technique du bâtiment. Je suis entré dans le monde de la ventilation avec mon premier apprentissage à l'âge de quinze ans et j'y ai œuvré pendant plus de quarante ans. J'ai fondé deux sociétés, une entreprise d'installation et un bureau d'ingénieurs actifs dans ces domaines qui totalisaient 55 personnes au total. Croyez-moi, sur ces quarante ans d'activités professionnelles, j'en ai vu des situations. J'en ai vu des très bonnes, mais aussi malheureusement des très mauvaises.

La motion déposée par nos collègues part d'une bonne intention, a un bon fond. Elle se trompe cependant de cible. La cible n'est pas la technique du bâtiment, mais la conception du bâtiment, la conception des installations et l'entretien de celles-ci.

Dans cette affaire, on a reçu énormément de courriers de différentes associations. Je constate qu'il y a un certain combat entre d'un côté Minergie qui est un label à caractère privé, et de l'autre côté la SIA, la Société suisse des ingénieurs et architectes, qui elle fixe des normes. Chacun, me semble-t-il, cherche à avoir raison. Ce combat n'est pas le nôtre. Nous, nous voulons des résultats.

Il serait ici beaucoup trop long de développer la technique dans les quelques minutes du temps de parole qui nous est imparti, mais des arguments évoqués sont tout simplement faux. Cependant, une chose est sûre : il faut renouveler l'air des locaux où les personnes vivent. C'est une évidence et personne ne va le contredire. Les enjeux de la ventilation contrôlée mécanique, c'est la consommation d'énergie. C'est énorme la quantité d'énergie qu'il faut pour renouveler l'air d'un bâtiment. Ce sont des éléments dont on ne se rend pas toujours compte et la quantité d'air qu'on met en trop ne sert à rien et coûte cher. Le bilan carbone en est détestable.

Deuxième élément, c'est la qualité de l'air de la santé. Quand on vient dire que jusqu'à 5000 ppm, particules par million de CO₂, dans une salle il n'y a pas de dégâts pour la santé, j'aimerais simplement vous faire entrer dans une salle avec 5000 ppm où il y a eu des personnes qui ont séjourné. Vous entrez dans cette salle, ce sont des odeurs nauséabondes et insupportables qui s'en dégagent. La norme fixe entre 1000 et 1500. On a parlé ici de 1400 ppm. C'est tout à fait acceptable.

La troisième solution, c'est qu'on ne peut pas donner la responsabilité aux enseignants de ventiler les bâtiments. Les enseignants ont une autre mission. Ce n'est pas à eux de remplacer la technique. Ce n'est pas leur rôle. Si on donnait cette mission aux enseignants, on aurait un problème. A un moment donné, on aurait des enseignants qui ont peut-être trop ouvert la salle de classe, et d'autres pas assez. On aurait probablement des plaintes de parents. On viendrait nous dire que les ppm sont trop hauts, que ce n'est pas normal que l'enfant soit rentré de l'école en ayant mal à la tête le soir, ou d'un autre côté ils diraient que leur enfant a attrapé le rhume parce qu'il est à côté de la fenêtre et qu'elle est toujours ouverte. Ce n'est pas juste de partir comme cela. Cette charte n'a donc rien à faire ici.

Le risque en acceptant cette motion, donc nous voulons la refuser, est de faire du rétropédalage. C'est supprimer la technique dans le bâtiment. C'est revenir à la préhistoire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, le problème n'est pas la technique de la ventilation, ce sont les concours d'architecture si on prend l'élément à la base. Les concours d'architecture sont importants lorsqu'on fait un bâtiment, mais on doit nous, maître d'ouvrage, mettre dans ces règles de concours ce que l'on veut, et ne pas laisser les architectes planer dans un certain délire où ils nous construisent des bâtiments sans fenêtres ou avec des fenêtres qui ne s'ouvrent pas, ou tout simplement des fenêtres tellement petites et ridicules qu'elles servent juste à ventiler une poupée Barbie.

Je pense qu'aujourd'hui, en tant que maître d'ouvrage, on a le droit de dire ce que l'on veut et dire qu'on veut des fenêtres qui s'ouvrent. On a le droit d'avoir une qualité d'air à l'intérieur. On le paie et c'est juste. Cela doit être dit au début et non à la fin lorsque la balle est lancée et qu'on a des projets avec un concours et un jury et qu'on vient dire qu'il faut revenir en arrière et supprimer le concours pour recommencer. C'est donc notre rôle politique. J'en ai discuté avec une partie des conseillers d'Etat, en disant jusqu'où les Services de l'Etat pourraient mettre à disposition des feuilles de route pour les communes, de façon à partir juste avec le concours au niveau technique.

Donc, Mesdames et Messieurs, au nom du groupe libéral-radical, je vous demande de refuser cette motion.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). J'interviens au nom du groupe socialiste et aussi à titre personnel. Mes liens d'intérêts, co-motionnaire avec mon collègue Pierre-André Grandgirard et enseignante au CO d'Estavayer, donc utilisatrice de bâtiments publics.

Notre groupe a analysé avec attention cette motion et en a très largement débattu. Les arguments défendus par la motion, c'est-à-dire : le respect de la loi et des normes SIA de construction, la défense de l'autonomie communale (très défendue hier matin par MM. Dorthé et Castella), l'amélioration du confort et une meilleure protection de la santé des utilisateurs, notamment les enfants et adolescents scolarisés, ont convaincu une large majorité du groupe socialiste du bien-fondé de cette démarche.

Pour une minorité, il reste toutefois l'écueil de la charte des utilisateurs, et les menaces que le Conseil d'Etat et certains lobbys professionnels à court d'arguments pertinents ont évoqué pour effrayer les députés et les enseignants. La charte des utilisateurs a une valeur juridique puisqu'elle est inscrite dans la loi et des manquements répétés pourraient effectivement entraîner des sanctions disciplinaires, mais en aucun cas des conséquences civiles ou pénales. Des capteurs de CO₂, installés dans les classes, viendront faciliter le travail des utilisateurs. Ce qui est particulièrement choquant, c'est que depuis toujours, les enseignants sont responsables de leurs élèves pendant le temps de classe. Je pense ici à mes collègues maîtres de sport, de natation, à celui de sciences qui manipule des produits chimiques, à ceux qui organisent camps de ski et sorties de classe. Pour cela, aucune inquiétude, les enseignants sont responsables et dignes de confiance. Le Conseil d'Etat s'élève dans sa réponse de cette nouvelle charge sur les épaules des enseignants. Cela me laisse songeuse.

A titre d'exemple, voici ce qui se passe au CO depuis la rentrée d'août. Les enseignants sont responsables de vérifier que les élèves se désinfectent ou se lavent les mains plusieurs fois par jour, qu'ils désinfectent chacun leur pupitre deux fois par jour, qu'ils gardent leur masque pendant les cours. De plus, en fin de journée, les enseignants sont tenus de désinfecter les poignées de porte ainsi que le matériel informatique utilisé. Voilà ce qu'on a ajouté à la responsabilité des enseignants, avec une nouvelle directive contraignante. Personne n'a protesté ni ne s'en est ému, ni l'Etat employeur ni les enseignants qui l'ont acceptée et s'en acquittent de manière responsable. Alors dire qu'ouvrir régulièrement les fenêtres de sa classe est une contrainte et une responsabilité insurmontable n'est qu'un argument de mauvaise foi.

Voici la brochure de l'OFSP distribuée aux enseignants depuis la rentrée 2019. Elle démontre comment améliorer de manière simple la qualité de l'air sans refroidir la salle de classe. Une ouverture totale des fenêtres pendant trois minutes par heure permet de changer l'air d'une pièce, d'autant plus vite que le contraste thermique est fort. Pour les écoles sans ventilation double flux, il suffit de faire cela une fois par heure, à l'intercours par exemple, ou lorsqu'on sent que nos élèves ont besoin d'une mini-pause, et non pas trois ou quatre fois comme cela a déjà été dit.

L'OFSP, à travers cette brochure et le site [simaria](http://simaria.ch), constate qu'il existe trois systèmes : le tout manuel, le tout mécanique et l'hybride, celui qui est proposé dans notre motion. C'est précisément celui qui est recommandé du point de vue de la santé des utilisateurs. Il permet par un simple flux de contrôler une ventilation régulière des locaux, et est complété par une ouverture non pas aléatoire, mais systématique des fenêtres. Cette ventilation hybride permet d'augmenter le confort des utilisateurs, en évitant la sur-ventilation et l'assèchement de l'air, sources d'inconfort et de possibles problèmes de santé.

De plus, avec cette pandémie, il est évident que les modes de transmissions par aérosol font que toutes les pièces et non seulement les salles de classe devraient être régulièrement aérées de manière manuelle. Si l'Allemagne envisage d'investir des sommes colossales pour des filtres très performants, c'est dire que ceux installés actuellement dans les systèmes de ventilation standards ne sont pas fiables face aux virus.

En conclusion, permettez-moi quelques questions :

1. Au-delà du débat politique, où est le bon sens ? Dans le soutien de notre motion.
2. Comment défendre l'intérêt du plus grand nombre de personnes ? En soutenant notre motion.
3. A qui profite le crime, pardon, le refus de notre motion ? A des associations professionnelles de la construction dont l'intense lobbying est à la mesure des intérêts financiers en jeu.
4. Qui seront les grands perdants, si nous refusons la motion ? Les communes, les contribuables et les utilisateurs des bâtiments publics, notamment les élèves.

Pour tout cela, je vous remercie de soutenir cette motion.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis ingénieur dans les techniques du bâtiment à l'EPFL qui est une école composée de salles de classe, salles de cours, école qui est ventilée et qui permet aussi l'ouverture de toutes les fenêtres, et qui, malgré la consommation légèrement plus élevée de l'énergie, a reçu le titre de campus durable européen.

Durant l'année 2021, la Haute Ecole d'ingénieur et d'architecture de Fribourg fête ses 125 ans, avec la richesse de toute une histoire dans l'évolution technologique de la construction et des bâtiments. La présence et le choix de l'EPFL de créer à

Fribourg un nouvel institut de recherche sur la conception de l'habitat durable, le Smart Living Lab, démontre la compétence et les connaissances reconnues des ingénieurs fribourgeois en particulier, et cela dans le domaine de la technique du bâtiment basée sur des normes et des labels reconnus.

La ventilation a pris toute son importance dans les bâtiments publics, et bien sûr afin de garantir une quantité et une qualité de l'air suffisante, renouvelable automatiquement, pour l'utilisation optimale des salles de classe en général et pour les locaux à une certaine densité de personnes en particulier. L'évolution constante des normes SIA et du label Minergie s'est réalisée progressivement et avec des méthodes techniques réfléchies, praticables, pragmatiques et bien sûr vérifiables. La construction d'un bâtiment est très complexe et les normes SIA sont essentielles et exigeantes de sécurité, afin de garantir une construction de sécurité. Cette motion va déroger gravement à des pratiques comparables et désormais, si la motion est acceptée, c'est l'abandon d'exigences qualitatives et l'abandon des objectifs de santé publique avec des conséquences de la perte d'une certaine qualité des renouvelables, ce qui est une erreur manifeste.

Il faut clairement refuser cette motion qui est impraticable et ouvre la voie à des pratiques aléatoires et non conformes, incontrôlables par des utilisateurs certainement de bonne volonté mais ne maîtrisant pas la surchauffe des bâtiments ni la mesure de la qualité de l'air, et surtout pas la présence de dioxyde de carbone, qui est quand même néfaste à la santé.

La réponse professionnelle et politique du Conseil d'Etat a le grand mérite de bien poser la problématique entre l'énergie, les labels Minergie et la qualité de l'air, en particulier dans cette motion, sur les systèmes de ventilation contrôlée pour démontrer que cette motion est impraticable dans sa concrétisation.

Soyons responsables et refusons cette motion.

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). C'est au nom d'une minorité du groupe Vert Centre Gauche, favorable à cette motion, que je prends la parole.

Mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune les Montets, mais surtout j'ai beaucoup de peine à supporter cet enfermement lié à la ventilation complexe. C'est d'ailleurs un bon coup d'air frais qu'il faudrait dans cette salle pour le bien de nos débats, comme il en était hier et encore tôt ce matin.

Le but de cette motion est de clarifier le flou du règlement du label Minergie sur lequel la loi sur l'énergie s'appuie. Elle permet de redonner au maître d'ouvrage de bâtiments publics la liberté du choix ainsi qu'une marge de manœuvre et la possibilité d'utiliser des techniques de ventilation hybride, tout en obtenant de l'air de même qualité. Ces installations de ventilation totalement automatisées imposent des débits de ventilation importants. Elles sont compliquées à mettre en œuvre, coûteuses, difficiles à entretenir, dont les filtres et les canalisations. Elles ont tendance à sur-ventiler les bâtiments, ce qui conduit à un assèchement de l'air pouvant déclencher des irritations des muqueuses, conditions pouvant nuire à la santé.

Le concept de ventilation doit être étudié dans tout projet de construction et appliqué lors de l'exécution. Il devrait être basé sur une ventilation naturelle, mécanique ou hybride. Une ventilation naturelle, bien utilisée, permet d'obtenir la qualité d'air requise à moindre frais, coûts, tout en économisant de l'énergie. J'ai été interpellé par la divergence des avis et points de vue des ingénieurs et spécialistes sur le sujet. Je détecte surtout et malheureusement un lobbying très engagé de leur part dans l'imposition d'une ventilation double flux tout automatisée. Je suis poussé par le pragmatisme et ne comprends pas que l'on puisse obliger de telles installations lorsqu'il est possible d'ouvrir les fenêtres. Je pense principalement aux locaux comme les salles de classe, alors que ces installations automatisées sont complexes, coûteuses et gourmandes.

Avec ces brèves considérations, je vous prie d'apporter votre soutien à cette motion.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Mes liens d'intérêts: je suis président du BIC, le cluster innovation dans le bâtiment qui a ses bureaux sur le site de Bluefactory. Je suis également un professionnel dans la construction depuis plus de quarante ans, et j'ai toujours privilégié les conseils des professionnels reconnus. Chacun son job.

Les exigences des Services de l'Etat sont très importantes actuellement en matière de construction, peut-être trop parfois. Grâce aux normes en constante évolution, transformées en exigences légales, nous disposons aujourd'hui de bâtiments privés ou publics de qualité, et particulièrement économes en énergie. J'ai le sentiment que les motionnaires veulent contrecarrer à travers une loi les exigences du Service de l'énergie parce qu'ils ont fait de mauvaises expériences avec la ventilation contrôlée, très certainement parce qu'ils ont été conseillés par des pseudo-professionnels, ne maîtrisant pas cette technique. Ne dit-on pas: quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale?

Madame Rodriguez, Monsieur Grandgirard, quelle sera votre prochaine fausse bonne idée dans le domaine de la construction? Si par convention le propriétaire s'engage à limiter la température dans son immeuble à 18° maximum, il pourra diminuer l'isolation de moitié, mettre des fenêtres à simple vitrage, passer au chauffage à mazout. En effet, c'est actuellement l'énergie la moins chère.

Madame Rodriguez, je souhaite que vous fassiez vôtre les propos de notre collègue député Pierre Mauron, propos prononcés hier dans le cadre d'un autre débat. Ne préparons pas les lois de hier ni celles d'aujourd'hui, mais celles de demain. Soyons sérieux chers collègues.

J'invite les motionnaires à venir visiter les bâtiments flambants neufs de l'association professionnelle que je dirige dans nos nouveaux locaux à Courtaman. Vous pouvez constater l'efficacité du double-flux et la qualité de l'air dans les salles de classe et de séances, ainsi que dans les bureaux. Vous pourrez voir également que l'on peut ouvrir les fenêtres. Le simple flux nécessite, afin d'éviter une forme de vacuum lors de l'aspiration de l'air vicié dans une salle, de prévoir des perforations dans les cadres de fenêtres super étanches au triple vitrage. Pour ventiler correctement la pièce, il faut en hiver évacuer l'air chaud à l'extérieur, introduire de l'air glacé à l'intérieur, chauffer cette air à nouveau. Un gaspillage d'énergie à l'heure du réchauffement climatique, cherchez l'erreur.

Chers collègues, laissons aux professionnels trouver des solutions adaptées aux diverses fonctionnalités de nos bâtiments publics. Ne confondons pas normes techniques et labels écologiques. N'introduisons pas dans la loi des exceptions qui n'apportent aucune amélioration sur la qualité de l'air. Si nous voulons éviter des problèmes de fonctionnement dans la ventilation des bâtiments publics, faisons appel à des professionnels reconnus de la technique. Notre canton en compte plusieurs.

Chers collègues, je voterai avec une très grande conviction non à cette motion, et je vous demande d'en faire de même.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune qui n'a pas le choix et qui doit appliquer les dispositions de Minergie, c'est-à-dire de ne pas choisir l'aération dans ses bâtiments publics qui existent d'après la législation que nous voulons ici modifier.

Permettez-moi de vous dire que je ne suis pas du tout convaincue par les bienfaits que les milieux professionnels nous vendent de ces systèmes d'aération. Combien de fois n'ai-je vu dans des bâtiments publics soit des personnes qui crevaient de chaud parce qu'elles n'arrivaient pas à ouvrir les fenêtres, soit celles qui crevaient de froid parce que la circulation ne passait pas de manière optimale, et qui mettaient des chauffettes électriques dans tous les coins des bureaux pour remédier au problème, ce qui n'est pas particulièrement quelque chose de très écologique. Evidemment, on vous raconte que c'est parce que c'est mal fait, parce qu'on a lésiné sur les frais. En fait, je ne suis pas persuadée que le système soit conçu, ou en tout cas pas suffisamment, pour tout type de bâtiments. Je suis d'accord qu'il faut que nous fassions des efforts assez sensibles, notamment dans ce qui est de l'économie de l'énergie et de l'utilisation judicieuse de l'énergie dans les bâtiments publics, mais pas non plus à n'importe quel prix.

Vu mon âge, j'ai eu l'immense privilège de faire toute ma scolarité, primaire, secondaire, université, dans des bâtiments où on ouvrait les fenêtres. Je n'ai jamais pu constater que, d'abord les professeurs trouvaient que c'était une tâche extrêmement laborieuse d'aérer de temps en temps les salles, ni d'ailleurs que les élèves de l'époque étaient particulièrement malades alors que justement aujourd'hui le degré de maladie, d'allergie et le degré de tout ce qui est incommodité à cause de cet air qui circule, et dont on se demande d'ailleurs à quel point il n'est pas chargé de bactéries, est beaucoup plus frappant qu'il ne l'était à l'époque.

S'il vous plaît, ne me faites pas rire. Ne venez pas nous expliquer que c'est la panacée. Ayez au moins la décence de laisser les communes décider, compte tenu évidemment des meilleurs moyens qui sont mis à sa disposition, et aux collectivités publiques de prendre enfin des décisions sur quels sont, dans les bâtiments qu'elles construisent ou rénovent, les meilleurs moyens de laisser passer l'air.

Je rappelle qu'avec le COVID, on ne cesse de nous répéter qu'il faut aérer, aérer, aérer. Ce n'est sûrement pas ce type de circulation qui permettra l'aération qui est recommandée par le corps médical.

C'est donc avec grande conviction que je voterai en faveur de cette motion.

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). En premier lieu, je tiens à préciser que je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet, mais que j'ai participé à la genèse de cette motion et à son suivi jusqu'à la réponse du Conseil d'Etat et que j'interviens ici, à titre personnel.

Juridisme, technique, vu l'émotion suscitée tel un tsunami bien avant le traitement de la motion, je préfère ne pas entrer dans ce jeu et en venir aux faits. Cette émotion suscitée prouve bien qu'il y a problème et que les organisations professionnelles ne peuvent plus le nier.

La réponse à cette motion m'a surprise. Quinze pages, est-ce une réponse à une motion ou un rapport du Conseil d'Etat suite à un postulat ? Sans compter que la compréhension de ce texte est particulièrement indigeste, ce qui rend la tâche plus difficile encore.

Nous l'avons compris, le Service de l'énergie et sa Direction ne veulent rien entendre de l'essence de cette motion à cause du monopole de la société privée Minergie. Pour le Conseil d'Etat, c'est Minergie, tout Minergie, rien que Minergie, un

véritable dogmatisme, fanatisme, « la peur de toucher au label Minergie ». Certes, nous en avons pris acte, c'est ainsi, mais nous regrettons ces intérêts particuliers.

Certes, Minergie a ses qualités, mais aussi ses défauts. Une conférence romande intitulée « Minergie dans les salles de classe » nous l'a prouvé. Quel étonnement d'entendre nombre d'experts professionnels romands de la branche, d'architectes cantonaux, de chefs de service, d'ingénieurs, tous critiques à l'égard de ce concept, et qui nous l'ont démontré. Ce n'est pas M. Boschung, chef de service du SEn, qui, cette fois, peut nous contredire.

Je peine à comprendre cette fixation sur Minergie, alors que je tiens à préciser que nous n'avons rien contre Minergie. Voici un exemple parlant : sur trois bâtiments à Cugy, deux sont Minergie. En effet, il était évident vu leur fonction future que le complexe sportif, le bâtiment comprenant les salles spéciales et l'administration soient en ventilation double-flux.

Cela vous prouve qu'en aucun cas la motion vise à rendre les normes Minergie obsolètes et caduques. On n'impose rien et on n'abroge rien. Monsieur Moënnat, on ne fait pas marche-arrière. On n'abandonne rien, cher collègue Monsieur Schneuwly. Nous voulons juste offrir la possibilité aux maîtres d'ouvrage, selon les futurs utilisateurs du bâtiment, de trouver la meilleure solution pour une qualité de l'air performante en tenant compte des économies d'énergie. Il faut savoir que ce sont les valeurs énergétiques et de qualité de l'air qui sont obligatoires. Le maître d'ouvrage du CO de Cugy a investi beaucoup de temps, d'énergie et d'expertises techniques avant de proposer une autre solution. Je ne peux admettre les propos de pseudo-professionnels de mon collègue Jean-Daniel Wicht. J'espère qu'il les respectera à l'avenir un peu plus. Le maître d'ouvrage engage sa responsabilité, ce n'est pas sorti tout droit d'un chapeau sans aucune réflexion. Dénigré, il a même remis du cœur à l'ouvrage et proposé par lui-même une installation de mesures fixes dans les classes pour faire un monitoring régulier et ainsi gérer la qualité de l'air.

Le plus important, chers collègues, est de respecter la norme SIA, le système double-flux de Minergie y arrive et la ventilation hybride qu'apporte la motion aussi. Il ne s'agit pas là de les opposer, surtout pas. Le canton et les communes se doivent d'être exemplaires. Alors élaborons le système de ventilation selon la fonction donnée au bâtiment, en respectant la norme SIA bien entendu et afin que les utilisateurs des lieux, se sentent bien et travaillent dans un espace bien aéré et de qualité.

Je tiens à préciser que cela est un souci cantonal et non pas broyard, comme j'ai déjà pu l'entendre. Certains exécutifs ne voulant ni engager un avocat, ni perdre, c'est le cas de le dire, de l'énergie face au Service de l'énergie si dogmatique et arrogant, ont baissé les bras. Est-ce normal Monsieur le Commissaire du Gouvernement ?

Et finalement, des permis de construire délivrés malgré le préavis négatif du Service de l'énergie, n'est-ce pas aussi un signe que les communes ne font pas faux et que la loi mérite la variante souhaitée par les motionnaires ? Cette modification ancrerait aussi l'autonomie communale de choisir les moyens pour parvenir aux objectifs prescrits par la norme SIA, surtout lorsque ce sont des décisions pour de lourds investissements.

Avec toutes ces considérations, je vous prie d'accepter cette motion.

Bürdel Daniel (*PDC/CVP, SE*). Je déclare mes liens d'intérêts en tant que conseiller communal de Planfayon et en tant que directeur-adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg qui représente différentes associations professionnelles qui s'opposent clairement à la motion.

Chères et chers collègues, à première vue, on peut bien avoir une certaine sympathie envers cette motion de nos collègues Grandgirard et Rodriguez qui veulent modifier la loi sur l'énergie suite à des mauvaises expériences faites lors de constructions de bâtiments publics dans leur région. La dimension du problème est par contre bien plus importante et remet en question de manière générale le principe de l'application et le respect des normes de la construction. Dans les deux lettres adressées aux députés par les quatre associations professionnelles spécialistes en la matière, il est clairement indiqué qu'en acceptant la motion on ouvre la porte à un champ incontrôlable de propositions. Ce qui est le plus dangereux est qu'on crée une insécurité. Je peux vous assurer que de par ma fonction et mes activités que les associations professionnelles et entreprises formatrices investissent beaucoup de temps et de moyens pour la formation des apprentis et des collaborateurs, afin de garantir l'application et le respect des normes, et une construction selon les règles de l'art. De même font nos écoles fribourgeoises qui sont très reconnues dans toute la Suisse pour la qualité de formation dans le domaine de l'ingénierie et de l'architecture.

Pourquoi discutons-nous aujourd'hui de cette motion? Il y a certes eu des problèmes dans les constructions mentionnées et aussi dans d'autres, problèmes créés suite à une mauvaise planification et conception des installations souvent réalisées par des personnes et entreprises trop peu compétentes. Est-il judicieux de modifier une loi cantonale qui garantit l'application de normes reconnues dans tout le pays et de mettre en place une nouvelle interprétation de l'équivalence en sachant que le canton de Vaud qui avait appliqué cette équivalence est revenu en arrière suite aux mauvaises expériences faites.

L'élément qui m'interpelle le plus est la fameuse charte d'utilisation. Les employés publics qui doivent signer et donc respecter cette charte sont alors responsables que les valeurs limites de CO₂ ne soient pas dépassées. Pour cela, ils doivent donc

régulièrement ouvrir les fenêtres, ce qui n'est pas possible à tous les endroits, par exemple à cause du bruit de la route. Si on commence à mettre en place un tel système d'exception dans nos lois, cela ouvrirait la porte à d'autres réflexions et exceptions. Par exemple, un propriétaire peut signer une charte dans laquelle il s'engage à ne pas trop charger une dalle de son bâtiment. En conséquence, la résistance définie dans les normes et lois ne doit pas être appliquée, ce qui implique comme avantage supplémentaire une économie de coût. La sécurité par contre n'est plus garantie et doit être assurée par l'utilisateur. Dites-moi quel employé public ou conseil communal voudrait prendre ces responsabilités? Qu'advient-il du bâtiment lorsqu'il devra être vendu? Est-ce que ce genre de charte d'utilisation doit être repris par l'acheteur?

Wir durchleben aktuell die Covid-Krise mit zahlreichen Infektionen, die sich leider auch über Aerosole in der Luft unserer Gebäude übertragen. Ein regelmässiger Austausch der Raumluft in genügender Menge ist ein probates Mittel, die Ansteckungsgefahr zu minimieren. Dies kann besser gewährleistet werden durch eine mechanische Lüftungsinstallation als über ein manuelles Lüften der Zimmer durch die Nutzer, welches zudem nicht in allen Gebäuden möglich ist. Dies bestätigt auch das BAG.

Ich möchte nochmals festhalten: Das Label Minergie schreibt in keiner Weise vor, dass keine Fenster eingebaut und geöffnet werden dürfen. Wenn also ein Gebäude so gebaut wurde, dass die Fenster nicht geöffnet werden können, entspricht dies dem Willen des Bauherrn oder des verantwortlichen Architekten oder Planers. Statuieren wir hier also nicht in unserer Gesetzgebung aufgrund von unglücklichen und fehlerhaften Bauwerken in Cugy und Estavayer ein Exempel, welches grosse Unsicherheit in der Bauwirtschaft aber auch bei den Bauherren der öffentlichen Hand schafft.

Ich danke Ihnen, dass Sie diese Motion ablehnen.

Rodriguez Rose-Marie (*PS/SP, BR*). Je vais être brève mais j'ai été interpellée énormément. J'aimerais juste répondre.

Si les lois d'hier ne sont plus parfaites, il est peut-être de notre devoir de les améliorer. Si les modifications de lois entraînent une rigidité de pratique, alors il est de notre devoir d'y réfléchir. La loi sur l'énergie date de 2001. Ce n'est pas une loi d'aujourd'hui. Elle a subi des modifications qui ont entraîné une rigidité. Tout notre débat est une affaire de société et de responsabilité, et non une affaire de technique seulement. C'est à ce titre-là, permettez-moi chers collègues, je ne suis pas experte technique mais comme parlementaire j'ai le droit comme vous de me préoccuper et de mettre l'humain en centre de mes préoccupations. C'est dans ce sens-là que je suis intervenue.

Je vous redemande de soutenir notre motion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für die animierte Diskussion.

J'aimerais tout d'abord rassurer le député Péclard. La qualité de l'air dans cette salle est tout à fait remarquable. J'ai pris avec moi un de ces appareils qui mesurent la qualité du CO₂ : on est autour de 550 ppm. Dehors, vous avez entre 400 et 450 ppm. On est donc loin des 1400 ppm qui sont considérés comme étant une qualité d'air médiocre.

La ventilation dans cette salle tourne à fond. Vous le voyez et vous l'entendez aussi très fortement. Je vous rassure par rapport à cette qualité de l'air.

Die Motion, über die Sie entscheiden müssen, betrifft - wir haben es gehört - ein technisch komplexes Dossier. In der Antwort des Staatsrates, die Ihnen vorliegt, finden Sie alle technischen und juristischen Einzelheiten. Ich will diese heute hier nicht wiederholen, sondern ich möchte mich kurz auf zwei Punkte beschränken: Erstens die Vorbildrolle des Staates und zweitens - das wurde bereits angesprochen - dieser riskante Paradigmenwechsel bei einer Annahme der Motion.

Tout d'abord, et très rapidement, l'exemplarité. Le Grand Conseil, donc vous-mêmes avez inscrit le principe de l'exemplarité de l'Etat et des communes dans la loi sur l'énergie en 2000 déjà. Vous l'avez renforcé en 2013, ce principe avec l'obligation de respecter les critères de Minergie-P et de Minergie-A. Il est de votre compétence de modifier cela.

A ce jour, le label est en principe obligatoire, c'est vrai, pour les bâtiments de la Confédération et probablement bientôt aussi pour pratiquement tous les bâtiments publics en Suisse.

Doch neben der Einhaltung der Normen, der Gesetzesgrundlagen und anderer Regeln oder zusätzlichen Labels im Gebäudebereich muss ein Gebäude - und ich glaube, da sind wir uns einig - in erster Linie einen bestimmten Zweck erfüllen.

Seine Benutzer müssen sich vorrangig auf die Tätigkeit in diesem Gebäude konzentrieren können, ohne ständig in den Betrieb des Gebäudes eingreifen zu müssen. Ich glaube, da sind wir uns einig.

Ce qui m'amène à mon deuxième point, le changement risqué de paradigme que propose la motion.

Les députés demandent en effet un assouplissement de l'application du cadre légal et normatif, ainsi que des références à l'exemplarité des collectivités publiques. Dans les faits, il s'agit de tenir compte de l'utilisation du bâtiment par ses occupants, selon une charge d'utilisation engageant le maître d'ouvrage et surtout ses utilisateurs. Le climat intérieur en serait alors grandement dépendant. Il reviendrait donc aux utilisateurs de surveiller la qualité de l'air qu'ils respirent et d'ouvrir les fenêtres

comme cela a été dit lorsque cette qualité devient trop mauvaise. On évacue ainsi, on peut le dire, la technique du bâtiment au profit d'une participation de l'utilisateur qui permet de générer des économies à l'investissement, ce qui n'est pas contesté.

Pensons un peu plus loin. Il faut toujours faire attention lorsqu'on cite des exemples. A mon avis, c'est comme si vous achetiez une voiture de tourisme avec étiquette énergétique B chez le concessionnaire et vous allez voir M. Rossier à l'OCN et vous lui dites d'enregistrer votre véhicule en catégorie A parce que vous profitez de l'exonération d'impôts, au motif que vous allez signer une charte dans laquelle vous vous engagez à mettre la pédale douce pour limiter les émissions et ainsi rester dans les normes. Cela génère beaucoup de questions.

Le maître d'ouvrage d'une maison pourrait tout aussi bien demander aux locataires de ne pas installer de meubles trop lourds à l'étage pour pouvoir vous garantir qu'il ne va pas s'effondrer, ce qui fait quelques économies lors de la construction. On pourrait ainsi multiplier les exemples les plus étonnants car une telle pratique ouvrirait littéralement une boîte de Pandore, je pense que le terme est cette fois-ci approprié, avec des conséquences imprévisibles et aussi juridiques, qui portent finalement sur la responsabilité, comme mentionné par les députés Mutter et Mauron.

Vous pouvez en effet remettre en question chaque norme en la matière. Vous pouvez la contester en demandant aux usagers d'adapter leur comportement en conséquence.

Ramenez tout cela à une classe d'école, cela implique donc de demander aux enseignants de surveiller la qualité de l'air qu'ils respirent avec leurs élèves et d'interrompre le cours pour ouvrir les fenêtres lorsque cette qualité devient trop mauvaise. Certes, nos enseignants seraient tout à fait capables de le faire, moyennant évidemment l'installation dans chaque classe d'un appareil de mesure du CO₂ ou taux d'oxygène comme vous le voyez devant moi. Les enseignants joueraient sans doute le jeu une semaine, d'ailleurs je l'ai fait moi-même, peut-être un mois, mais au-delà, dans un bâtiment construit pour au moins cinquante ans, est-ce que vous pouvez me donner les garanties nécessaires que ce sera toujours respecté? De plus, nos enseignants n'ont-ils pas d'autres choses à faire, comme cela a été signalé par la députée Rodriguez? A raison de cinq minutes de distraction par heure pour ouvrir les fenêtres et récupérer l'attention des élèves, combien de temps d'enseignement perdu à l'année? Je vous laisse faire les calculs. Je parle de cinq minutes perdues car il est illusoire de penser que cela pourrait suffire d'ouvrir les fenêtres uniquement durant les pauses. En effet, j'ai tenté l'expérience moi-même. Je n'ai pas les compétences du député Mauron en la matière ou la députée Mutter, donc je me suis dit que j'allais tester moi-même et j'ai lu tout ce qui est juridique et technique. Je me suis équipé dans mon bureau de cet appareil afin de me rendre compte de la situation dans la pratique. Il faut savoir que mon bureau est relativement spacieux. Il pourrait accueillir une dizaine de personnes et cela dans un ancien bâtiment du Groupe E, dont l'isolation est peu optimale. Il y a vraiment des courants d'air un peu partout. J'ai été personnellement surpris par la rapidité de la hausse des valeurs par la seule présence de deux ou trois personnes. Je peux imaginer le résultat avec une vingtaine d'élèves dans une classe quasiment hermétique. Ce n'est plus le même standard aujourd'hui dans la construction des bâtiments. J'ai pu me rendre compte aussi des perturbations qu'une ouverture de fenêtre occasionne pour faire baisser ces valeurs alors que vous êtes en pleine séance à discuter des plans, à lire des papiers. Il y a du vent dehors, du froid, de la pluie. C'est plutôt dérangeant, je vous l'assure.

Il est facile d'imaginer donc l'effet produit dans une salle de classe de vingt élèves avec ce genre de distraction durant les heures de cours.

Der Staatsrat hat Ihnen eine vierzehnteilige Antwort vorgelegt, da sich seine Stellungnahme auf mehrere Analysen abstützt.

Die neue Dienststelle des Staates, die vier verschiedenen Direktionen angehören (11:23:50), und im Bereich der Gesundheit, des Unterrichtes, des Hochbaus, der Arbeitssicherheit und der Energie tätig sind, waren an der Ausarbeitung dieser Antwort beteiligt.

Le Conseil d'Etat s'est aussi associé les services de différents spécialistes, notamment dans le droit de la construction, en lien également avec la chaire du droit de construction à l'Université de Fribourg qui est reconnue en Suisse et même mondialement dans le domaine de la technique du bâtiment, de manière plus générale dans le domaine de la construction.

Je souligne que nous avons ainsi voulu fournir un rapport le plus solide possible, précisément parce que nous sommes conscients des conséquences en cascade qui ont été aussi mentionnées que pourrait provoquer cette motion si elle est acceptée.

Ce rapport conclut en effet qu'une adoption de la motion pourrait créer un précédent pouvant créer passablement de problèmes, tant lors de la planification de la construction d'un bâtiment, de son exploitation, mais aussi au niveau du contrôle du respect des conditions du permis de construire.

Am Beispiel eines Einzelfalles stellen die Verfasser der Motion die Grundlagen des Bausektors in Frage und zwar namentlich die geltenden Normen, die den Stand der Technik definieren und den Ingenieuren, den Architekten als Grundlage dienen und den Grundsatz der Vorbildlichkeit, der sich bewährt hat.

Wie soll der Faktor Mensch - auch mit den besten Absichten des Bauherrn - zum Zeitpunkt der Errichtung eines Gebäudes berücksichtigt werden, das während Jahrzehnten in Betrieb sein wird mit zahlreichen Benutzern, die aufeinanderfolgen? Das ist meine Frage.

Qu'advientra-t-il le jour où il faudra déterminer des responsabilités en cas de problème? Les parents qui vous attaquent parce qu'ils ont un enfant avec un problème d'asthme et qui vous disent subjectivement que le fait que la classe ne soit plus aérée de manière optimale a aggravé l'asthme. Ce sont des choses relativement concrètes. Est-ce que la responsabilité incombe au maître d'ouvrage, à l'ingénieur qui aurait dû se référer aux normes en vigueur, ou à l'enseignant qui n'aura pas respecté son engagement d'ouvrir la fenêtre en pleine heure de cours? Cela rejoint complètement les propos de la députée Mutter. Les normes en vigueur aujourd'hui permettent un système à simple flux ou à double flux. On pourrait en effet toujours ouvrir entièrement les fenêtres, mais les normes demandent juste un débit suffisamment élevé pour respecter le seuil défini de 1400 ppm. Ensuite, vous faites ce que vous voulez.

Je tiens également à rappeler que quelques écoles construites dans le canton de Vaud, cela a aussi été cité, ces dernières années avec un système similaire à celui dont on discute aujourd'hui ne donnent pas satisfaction. On n'a donc pas seulement analysé au niveau théorique, on a aussi vu l'expérience pratique de nos voisins en ce qui concerne notamment la qualité de l'air. Cela a été dit, le canton de Vaud s'est engagé à corriger cette pratique pour les nouvelles constructions avec l'obligation d'élaborer systématiquement un concept d'aération garantissant de ne pas dépasser ces 1400 ppm.

Évitons, à mon avis, de reproduire les mêmes erreurs. Vous avez sans doute lu aussi tout récemment que l'Etat allemand va débloquer un demi-milliard de francs comme mesures d'urgence liées à la crise sanitaire pour l'installation de ventilations mécaniques dans les bâtiments. Vous avez certainement aussi vu que la France impose déjà des mesures encore plus strictes en matière de qualité de l'air que ce que nous avons actuellement dans nos dispositions.

Mesdames et Messieurs les Députés, évitons de faire un pas en arrière au détriment notamment des élèves et du corps enseignant.

Dernière remarque, au-delà du changement de paradigme d'enjeu que je viens d'évoquer, il s'agit surtout de santé publique. Il s'agit plus particulièrement de la santé de nos enfants, déjà suffisamment exposés à mon avis à toutes sortes de pollution environnementale. Hors de toute considération partisane, je vous demande juste d'y penser sérieusement au moment de faire votre choix.

Considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat vous propose donc de rejeter cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 53 voix contre 34. Il y a 11 abstentions.

Ont voté oui :

Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP). Total 34.

Ont voté non :

Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Berset Christel (FV,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Mutter

Christa (FV,VCG/MLG), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS). Total 53.

Se sont abstenus :

Piller Benoît (SC,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP). Total 11.

Loi 2019-CE-239

Loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation

Rapporteur-e:	Marmier Bruno (VCG/MLG, SC) Mäder-Brühlhart Bernadette (VCG/MLG, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Godel Georges, Directeur des finances
Rapport/message:	03.12.2019 (BGC décembre 2020, p. 4202)
Préavis de la commission:	14.10.2020 (BGC décembre 2020, p. 4223)

Entrée en matière

Marmier Bruno (VCG/MLG, SC). Le projet de loi qui a occupé notre commission est d'une plus grande importance pour le développement informatique du canton de Fribourg, et plus particulièrement pour la numérisation de nombreux services opérés par l'Etat au bénéfice de notre population et de nos entreprises.

Qui dit numérisation, dit forcément données. Les données, c'est l'or du XXI^e siècle, dit-on. Dans cette ruée vers l'or numérique, force est de constater que nous avons un comportement pour le moins paradoxal. Une grande partie d'entre nous livrons chaque jour d'innombrables données aux géants de l'internet, aux fameux GAFAM (Google, Apple, Facebook et Amazon), qui parviennent à en retirer des connaissances avancées sur nos comportements et nos intérêts, et qui alimentent ainsi les intelligences artificielles. De l'autre côté, aujourd'hui, en tant que député, de manière intuitive nous serions plutôt enclin à vouloir supprimer tout risque, à réduire au maximum l'exposition potentielle de ces données.

Tout au long de nos débats, il sera ainsi question de technologie, de risque, d'efficacité, de sécurité, de taille critique, et finalement de confiance. Confiance, c'est le maître mot qui a présidé aux travaux de notre commission. S'il nous a fallu cinq séances de juin à octobre pour finaliser le traitement de ce projet de loi, c'est parce que nous avons dû prendre le temps de nous familiariser avec la complexité de celui-ci. Le commissaire du Gouvernement l'a parfaitement compris, et a choisi de ne pas confondre rapidité et précipitation. Il a pris soin de démontrer calmement, sans pression, la pertinence des choix qui ont été retenus. Le travail préparatoire des quatre premières séances a été bénéfique puisque finalement les deux lectures de la loi ont pu être expédiées sans amendement au cours de la cinquième séance. Notre pérégrination dans le monde merveilleux de Fribourg 4.0 nous a d'abord donné rendez-vous le 18 juin 2020 où, par visioconférence, nous avons répondu à l'appel du commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Godel. La commission a pris alors connaissance du projet de loi et a débattu de l'entrée en matière. Lors de cette première discussion, il est clairement apparu la nécessité de prendre le temps nécessaire à une bonne compréhension des enjeux et du cadre technologique entourant ce projet. Les explications préliminaires du commissaire nous ont permis de saisir les contours du projet de loi avec la création du référentiel cantonal sur la base du numéro AVS et de la possibilité d'externalisation de données dans le nuage, aussi appelé *cloud computing* en bon français. Le projet a cependant été accueilli avec une certaine tiédeur par la commission. Celle-ci a rendu l'exécutif attentif au fait qu'il fallait créer un climat de confiance pour garantir un débat serein et éclairé. Malgré cela, la nécessité de légiférer était admise par l'ensemble des députés et l'entrée en matière a été votée à l'unanimité, tout comme la proposition de rencontrer l'autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, rencontre à laquelle les représentants de l'Etat étaient également conviés.

Cette deuxième séance s'est tenue le 25 juin à Forum Fribourg et nous a permis de rencontrer une délégation de l'ATPrD, conduite par son président M. Laurent Schneuwly et par la préposée cantonale à la protection des données, M^{me} Henguely.

Etaient également présents MM. Luc Vollery, chef de Service de la législation, et Michael Montavon, juriste dans ce même Service. La commission a eu tout loisir d'écouter les prises de position des uns et des autres, chacun apportant des éléments techniques et juridiques de haut vol. Vu la complexité du sujet, il était alors évident pour la commission qu'elle ne pouvait et ne devait pas elle-même faire le tri et l'arbitrage sur l'ensemble des éléments. La commission a demandé à l'ATPrD de faire la synthèse de ces remarques par écrit.

Lors de sa troisième séance du 8 juillet 2020, la commission a fait part au commissaire du Gouvernement de la nécessité de reprendre les discussions avec l'ATPrD afin de réduire au maximum des points de divergence.

C'est dans sa quatrième séance le 16 septembre 2020 que la commission a pris connaissance du résultat des travaux entre l'exécutif et l'ATPrD. Elle s'est exprimée en faveur de l'élaboration d'un message complémentaire du Conseil d'Etat plutôt que d'un projet bis de la commission. En effet, vu la complexité du dossier, il était préférable que ce soit le Conseil d'Etat qui porte lui-même le projet remanié et que la commission puisse amender ce dernier cas échéant. Il s'agissait également d'une question de transparence vis-à-vis du Grand Conseil et des acteurs concernés. Lors de cette séance de septembre, la commission a mené un intense débat de fond sur l'utilisation du numéro AVS et sur l'externalisation des données. A la fin de ce débat, la commission s'est exprimée par un vote de principe très majoritairement en faveur de l'utilisation du numéro AVS et majoritairement en faveur de l'externalisation des données. Je reviendrai sur les arguments pertinents qui ont convaincu la commission lors de la lecture, article par article.

Enfin, comme je l'ai dit, la lecture du projet de loi a eu lieu lors de notre dernière séance du 14 octobre, séance où nous avons également pris connaissance des réponses à nos questions auprès de l'unité de pilotage informatique de la Confédération après un courrier rédigé par M. le Député Flechtner, à qui j'adresse mes remerciements pour cette initiative. Je reviendrai également sur ces éléments lors du débat sur l'externalisation.

Das war, meine Damen und Herren, für die Eintretensdebatte.

Wir stehen jetzt vor der grossen Herausforderung, dieses Gesetz innerhalb zweier Tage zu packen. Es hat mehrere Monate gedauert, bevor die Kommission so weit kommen konnte. Im Namen der Kommission bedanke ich mich bei Herrn Christoph Dupasquier, der uns als Spezialist seitens des Grossen Rates begleitete.

Ich möchte mich an dieser Stelle auch bei Herrn Staatsrat Godel und seiner Delegation, Staatskanzlerin Danielle Gagnaux, Herrn Demierre, Vorsteher des Amtes für Informatik und Telekommunikation und Herrn Volery, Vorsteher des Amtes für Gesetzgebung, herzlich bedanken.

Enfin, je remercie notre secrétaire parlementaire, M. Patrick Pugin, qui a organisé nos séances et facilité notre travail grâce à ses comptes rendus d'excellente qualité.

Je remercie aussi les membres de la commission pour le travail très actif sur un sujet complexe.

Godel Georges, Directeur des finances. Le développement de la cyber-administration est un enjeu majeur pour les administrations en général, et pour le canton de Fribourg, en particulier. Je crois qu'il n'est pas nécessaire de beaucoup insister là-dessus. La crise que nous vivons actuellement le démontre clairement.

En 2016, le canton de Fribourg a adopté la loi sur le guichet de la cyber-administration de l'Etat (LGCyb). Il s'agissait alors de la première loi du canton à thématiser directement la cyber-administration. Si la LGCyb prévoyait déjà quelques règles générales, son objectif se concentrait néanmoins sur un aspect relativement précis de la cyber-administration : l'introduction d'un guichet virtuel unique commun à tout l'Etat. Depuis, l'Etat a poursuivi activement ses travaux en matière de cyber-administration et a élargi sa compréhension de ce qu'elle impliquait. Il a pu le faire en particulier grâce à la conduite de projets pilotes. Fondés sur l'article 21 LGCyb, ils permettent au Conseil d'Etat de tester certains processus complexes et nouveaux sur une durée et sur un périmètre limités au moyen d'une ordonnance expérimentale. Au fur et à mesure qu'un projet pilote avance, on apprend à se familiariser avec ces nouveaux processus, puis finalement à les maîtriser autant que faire se peut. On peut ensuite élaborer des bases légales, non pas sur la base d'hypothèses et de prévisions, mais en toute connaissance de cause. Évidemment, cela modifie quelque peu le processus législatif mais au final les bases légales qui sont adoptées selon cette procédure ont l'avantage d'être plus sûres. Dans un contexte aussi technique et disruptif que celui de la cyber-administration, c'est selon nous faire preuve à la fois de volonté, de prudence et de pragmatisme que de travailler comme ceci. C'est précisément dans le contexte de ce développement et de ces projets pilote que se situe le projet de loi qui vous est présenté. Celui-ci modifie certaines dispositions de la loi actuelle sur la protection des données et procède en outre à une refonte importante de la loi de 2016 sur le guichet de cyber-administration, en la transformant en une loi sur la cyber-administration.

A l'origine des modifications qui vous sont proposées, il y a donc deux projets pilotes lancés par le Conseil d'Etat.

Le premier projet pilote concerne l'externalisation du traitement des données sur les infrastructures d'un prestataire externe à l'Etat, le projet « cloud ». Il avait pour objectif d'observer les possibilités techniques et les exigences sécuritaires indispensables à l'externalisation de données dans le *Cloud*. Quatre solutions ont été testées pendant plusieurs mois, en particulier les solutions Microsoft 365 et Cisco Webex, qui se sont avérées particulièrement utiles pour passer à travers la crise du Covid-19. Ce projet est parvenu à son terme et nous a permis de tirer les enseignements nécessaires pour prévoir des bases légales solides en matière d'externalisation. Il est aussi une concrétisation de la Stratégie d'informatique en nuage des Autorités suisses 2012-2020 pour laquelle le canton de Fribourg a été cité en exemple par l'Organisation *eGovernment* Suisse. Au niveau fédéral, une enquête publiée pas plus tard que la semaine dernière par le magazine *inside-it* révèle que la Confédération prévoit une enveloppe à hauteur de 110 millions de francs pour des services *cloud* pour la période 2021 à 2026.

Le deuxième projet pilote concerne l'élaboration du Référentiel cantonal de données de personnes, organisations et nomenclatures. La création de ce Référentiel avait en soi déjà été autorisée par l'adoption en 2016 de la LGCyb. Néanmoins, il s'est avéré que les bases légales qui avaient été prévues étaient trop succinctes pour supporter à la fois l'organisation et les traitements indispensables à l'élaboration d'une pareille infrastructure. Pour des raisons de légalité et aussi de transparence, il sera nécessaire de les compléter à l'issue de ce deuxième projet, qui est actuellement toujours en cours. Mais les travaux menés à ce jour ont d'ores et déjà révélé que, pour identifier de manière sûre et univoque les personnes recensées, l'utilisation du numéro AVS est incontournable. Or, une telle utilisation du numéro AVS requiert pour le moment obligatoirement l'insertion d'une base légale spéciale dans une loi. Cette exigence du droit fédéral est cependant sur le point de tomber. À la suite du Conseil des États, le Conseil national vient en effet de voter le 8 décembre dernier une modification de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants qui libéralise l'utilisation du numéro AVS pour toutes les collectivités publiques en Suisse. Toutefois, cela ne rend pas caduques les bases légales que nous vous proposons. D'une part, celles-ci sont indispensables jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. D'autre part, parce que le cadre clair qu'elle fixe à l'utilisation systématique du numéro AVS assure que ce numéro sera traité avec toute la prudence et la diligence requises en manière transparence.

Tout ceci montre à l'évidence que les thèmes abordés sont à la fois complexes et cruciaux pour notre canton. Ils sont à la frontière entre, d'une part, le besoin de développer une administration performante et compétitive, qui développe son efficacité et les services rendus aux citoyens et citoyennes en prenant en compte le développement technologique actuel, et, d'autre part, la protection de la vie privée de ces mêmes citoyens et citoyennes.

Avec le projet remanié tel que l'a décrit le président de la commission, la plupart des objections de l'Autorité de la transparence et de la protection des données ont pu être résolues, sous réserve de deux points : l'utilisation systématique du numéro AVS dans le Référentiel cantonal et l'externalisation de données sensibles hors de Suisse. Ces deux points ont fait l'objet de discussions intenses au sein de la commission parlementaire en charge de l'examen du projet. Le premier est devenu moins important étant donné les décisions prises au niveau fédéral, et la commission a pu être rassurée sur le second pour finir par se rallier à la position du Conseil d'Etat.

C'est vrai qu'il s'agit de sujets délicats et aussi nouveaux. Malgré cela, votre commission a traité ces sujets avec beaucoup de professionnalisme et de pragmatisme, ce dont je la remercie. Non seulement elle a attentivement écouté les arguments avancés mais elle a aussi soulevé des questions pointues et très pertinentes, et elle a même demandé des avis auprès de professionnels externes à l'Etat, en particulier à l'UPIC, l'Unité de pilotage informatique de la Confédération.

Tout en lui réitérant mes remerciements pour cela, j'invite maintenant l'ensemble du Grand Conseil à entrer en matière sur ce projet et à l'adopter tel qu'il ressort des discussions de la commission parlementaire.

Flechtner Olivier (*PS/SP, SE*). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du comité de pilotage cantonal pour l'introduction du dossier électronique du patient et la mise en place de la stratégie de cybersanté.

Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Si le titre du dossier, annonçant "l'adaptation de la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation" pouvait encore prêter à penser qu'il pouvait s'agir d'un dossier relativement anodin, la commission pouvait rapidement se rendre compte que le contraire allait être le cas. En effet, recevoir, déjà avant la première séance, un courrier d'une autorité concernée par le projet en cause qui se plaint de ne pas avoir été consultée et qui, de surcroît, soulève des questions de fond non-résolues nous a préparé à un départ que je qualifierais pour le moins d'inhabituel, ainsi qu'à des discussions juridico-techniques complexes et compliquées.

De plus, les premières séances de commission ont plutôt contribué à augmenter le flou que d'apporter des réponses concrètes. Je pense qu'on peut dire que nous avons alors dû constater qu'il restait encore trop de questions ouvertes et que l'administration devait encore faire son travail, ce qui a finalement résulté dans le remaniement du projet, ainsi qu'à un message complémentaire. Je rejoins ici les propos du rapporteur qui a relevé la réaction du commissaire du Gouvernement en cette situation probablement aussi inattendue pour lui que pour la commission.

La commission s'est enfin adressée directement à l'unité de pilotage informatique de la confédération (UPIC) avec ses questions restées ouvertes pour recevoir des réponses précieuses et qui ont largement contribué à pouvoir prendre les décisions de manière sereine. En tant qu'auteur initial de cette lettre, je tiens tout d'abord à remercier le président de la commission d'avoir envoyé ce courrier au nom de la commission, ce qui a certainement contribué à la qualité de la réponse. Je précise encore que cette initiative a entièrement été prise dans un esprit de soutien au projet et avec la volonté, permettez-moi l'expression, de "faire avancer le Schmilblick".

Cela étant, permettez-moi toutefois la remarque, Monsieur le Commissaire, que lors de la rédaction de ce courrier, j'avais l'impression de faire un travail qui aurait dû ou pu être fait bien auparavant, et que j'étais quelque peu surpris de constater que l'administration cantonale n'avait manifestement jamais jugé utile d'accorder ses violons avec ceux de la Confédération. J'ose espérer qu'une fois ne sera pas coutume.

Trotz dieser etwas komplizierten Geburt und der Geburtshilfe, die die Kommission hier leisten musste, haben wir heute einen Gesetzesentwurf vor uns, den man unterstützen kann und muss. Der Kanton Freiburg ist darauf angewiesen, rechtliche Grundlagen zu schaffen, um die Digitalisierung vorantreiben zu können, aber vor allem auch, um die Rahmenbedingungen und Regeln zu definieren.

Zwar bleiben auch hier noch Punkte, in denen man unterschiedlicher Ansicht sein kann; das ist aber auch nicht übermässig erstaunlich. Vorwiegend sind dies zwei Punkte, die bereits genannt worden sind. Einerseits geht es um die Frage, ob man die AHV-Nummer als Grundlage für das kantonale Bezugssystem verwenden soll, andererseits um die Frage, wie stark man die Auslagerung von Daten einschränken soll. Letztlich handelt es sich aber um Fragen, die einer Verabschiedung dieses Gesetzes nicht im Wege stehen.

Bei der zweiten Frage, der Auslagerung der Daten, wird aus den Reihen der Fraktion der Sozialdemokratischen Partei noch ein Änderungsantrag eingereicht.

La digitalisation est un fait et nous témoignons des conséquences de cette digitalisation, que ce soit au niveau sociétal ou au niveau individuel. Et comme toujours, chaque évolution, chaque nouvelle technologie présente des risques qu'il s'agit donc de réduire au mieux et de pouvoir contrôler, afin de pouvoir avoir, et M. le Rapporteur a à juste titre précisé que cela était le maître-mot, la confiance. Le présent acte permettra ainsi au canton de continuer son effort d'évoluer dans cette direction, tout en mettant en place des règles et limites acceptables et réalistes.

En conclusion, je tiens également à remercier toutes les personnes ayant contribué à la réalisation de ce projet de loi.

Le groupe socialiste entre en matière et soutiendra le présent projet de loi.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre s'est penché avec attention sur le projet de loi adaptant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation.

Ce projet de loi est important. Il va, selon notre groupe, régir pour de nombreuses années les relations entre les citoyens et l'Etat. Cela a été dit par le député Flechtner, le groupe de l'Union démocratique du centre regrette également le manque de coordination et de discussions entre l'ATPrD et les différents autres intervenants qui a amené à de nombreuses séances dont certaines auraient dû avoir lieu avant l'établissement du message, ce qui aurait fait économiser du temps aux députés et de l'argent à l'Etat.

Malgré le titre barbare et les très nombreux articles, le projet qui nous est présenté va finalement dans le bon sens de l'avis du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous allons donc le soutenir.

Concernant les deux points de discordance sur le numéro AVS et l'hébergement des données, notre groupe soutiendra l'amendement de notre collègue Piller. J'y reviendrai plus tard.

Michellod Savio (*PLR/FDP, VE*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que j'étais membre de la commission, et je m'exprime au nom de la majorité du groupe libéral-radical.

Nous sommes en 2020, bientôt 2021, et il est grand temps que notre canton se dote d'une véritable loi sur la cyber-administration. Nous avons aujourd'hui la possibilité d'approuver cette loi qui est une étape essentielle à la mise en place d'outils numériques utiles aux citoyennes et citoyens de ce canton, ainsi qu'aux entreprises. Elle a fait l'objet d'un long débat en commission, cela a été dit, ses membres souhaitant obtenir des précisions sur certains aspects, et sans doute aussi être rassurés. Et rassurés nous avons été sur les deux principaux aspects de la proposition qui nous est faite, à savoir l'externalisation du traitement des données et l'utilisation du numéro AVS. J'aurai l'occasion de revenir sur ces deux points probablement dans le cadre de la lecture de cette loi.

La proposition de loi qui vous est faite contient d'autres éléments relatifs à la mise en place de la cyber-administration ainsi qu'à la protection des données. Tous ces éléments permettront d'offrir aux citoyennes et citoyens de notre canton une cyber-administration sûre introduisant le consentement libre et éclairé de chaque usagé et la protection de leurs données. Bien sûr,

comme tout système, celui-ci comportera un risque. Le Conseil d'Etat en est conscient et nous a assuré que la sécurité sera sa priorité. Nous devons donc nous poser une question. Ce risque en vaut-il la chandelle? A mon sens, c'est le cas. La cyber-administration rendra l'Etat plus efficace, plus accessible et réduira la bureaucratie. Elle le rendra aussi plus sûr.

La loi qui vous est proposée permet au canton de Fribourg d'entrer pleinement dans l'ère numérique, tout en instaurant les cautions nécessaires à la protection des usagers. C'est pourquoi, comme une large majorité du groupe libéral-radical, je vous invite à entrer en matière sur la proposition qui nous est faite.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). Je prends la parole comme porte-parole du groupe démocrate-chrétien.

Mes liens d'intérêts: cela fait dix ans que je travaille dans le marketing digital, quatre ans comme partenaire Google.

Lorsque je me suis annoncé comme membre de cette commission, je pensais que ce serait une commission facile, que ce serait une commission qui va exactement dans le cadre aussi un peu de mon travail professionnel et une commission avec laquelle j'aurais beaucoup de plaisir. Assez rapidement, j'ai dû déchanter de me trouver en face d'une situation fort particulière que je n'ai jamais connue comme député, où il y a divergence entre différentes administrations, la divergence entre l'autorité de la protection des données et de la transparence de ses mêmes données, ainsi que le Conseil d'Etat et son Service de la législation, ce qui a fait qu'on s'est trouvé dans une situation de porte-à-faux en tant que député par rapport à cette commission. Si je devais résumer les choses aujourd'hui, je dirais une grossesse difficile, une naissance qui s'est finalement relativement bien passée, et l'essentiel est le résultat que nous avons aujourd'hui sous les yeux. Je pense que c'est un bon résultat qui va dans la direction où on souhaite aller. C'est extrêmement important que notre canton aille de l'avant au niveau de sa législation par rapport à la cyber-administration. Dans ce sens-là, on ne peut être que satisfait.

J'ai aussi trouvé que la réponse du Conseil d'Etat, lorsqu'il y avait ces divergences entre les différentes parts de lui-même et de son administration, de faire un message complémentaire, de reprendre le bébé, était à mon avis une excellente chose que je ne fais que soutenir.

Actuellement, au niveau des divergences, on peut relever deux grosses divergences. C'était l'utilisation du numéro AVS qui est l'ADN numérique de tout un chacun. Il y avait encore la question de la Confédération. Il y a deux semaines la Confédération a décidé de reprendre pour bon comme code codifiant l'AVS de tout un chacun, ce qui est une excellente chose pour nous les citoyens. Cela confirme aussi la décision au niveau cantonal. Le deuxième point dont on va débattre plus longuement, il y a aussi un amendement qui a été déposé par la gauche, c'est toute la part de l'externalisation des données. On a eu un débat en commission. Le projet bis montre la voie à suivre à mon avis. Il ne faut pas se leurrer. C'est tout simplement impossible de croire qu'aujourd'hui on puisse garantir que toutes les données soient uniquement stockées et traitées de notre beau pays. D'ailleurs, cette demande n'existe à nulle part ailleurs. Aucun autre canton n'a fait une telle demande. Cela ne pourrait qu'affaiblir notre place fribourgeoise par rapport à cela. Ce serait des coûts complètement disproportionnés et on n'aurait tout simplement plus accès à nos fournisseurs de prestations en informatique si on devait arriver à une telle solution. Je reprendrai la parole tout à l'heure lorsqu'on traitera de l'amendement.

Finalement, ce projet que l'on a sous les yeux va exactement dans le cadre des priorités du Conseil d'Etat. Un Fribourg 4.0 qui a aussi été gagnant grâce à sa bonne préparation dans le cadre de la pandémie. On a vu comme c'était important pour notre Grand Conseil, pour les écoles fribourgeoises d'avoir un canton de Fribourg qui est moderne dans sa digitalisation. C'est une excellente chose. Je suis personnellement confiant. Ce sera aussi important que l'économie fribourgeoise fasse le pas. Elle aura des soutiens financiers dans le cadre du COVID pour se digitaliser.

In fine, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité, entre en matière sur ce projet de loi et vous propose d'en faire de même.

Pasquier Nicolas (*VCG/MLG, GR*). Le groupe Vert Centre Gauche a pris connaissance avec attention du message accompagnant le projet de loi datant la législation cantonale à certains aspects de la digitalisation du 21 avril dernier, ainsi que le message complémentaire du 22 septembre 2020.

Notre groupe soutient la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre les projets dans le domaine de la digitalisation et salue les adaptations législatives proposées. Il constate que le projet a évolué au cours des derniers mois pour prendre en compte certains éléments soulevés par l'ATPrD et que le Conseil d'Etat a soumis un message complémentaire en septembre 2020. Nous avons toutefois relevé qu'il restait deux divergences avec cette Autorité, comme l'a souligné aussi les autres groupes, l'une concernant l'utilisation du numéro AVS comme identifiant unique, en lieu et place de plusieurs identifiants sectoriels, et l'autre relative à l'externalisation des données. Notre groupe est très sensible aux aspects de protection des données et suivra avec attention les explications données au cours du débat qui va suivre.

En ce qui concerne l'externalisation des données, nous souhaitons savoir quels sont les pays vers lesquels il est possible de le faire et de quelle manière cette liste sera mise à jour. Nous souhaitons également savoir de quelle manière le Grand Conseil sera informé des mises à jour.

Sur ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche soutient l'entrée en matière.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et j'ai, par mon activité professionnelle, à traiter de dossiers de 56 000 de nos concitoyens. J'ai la base de 56 000 données médicales. Donc, ce sujet me tient absolument à cœur.

Que nous proposez-vous? Vous nous proposez de faire une base juridique pour récolter, échanger des données des citoyens et des entreprises, stocker ces données, utiliser des systèmes d'exploitation que nous n'avons pas chez nous et qui permettent de les traiter. Quel est le but de tout cela? Comme vous l'avez dit, Monsieur le Commissaire, c'est un enjeu pour l'administration. Il faut que l'administration puisse fonctionner. Qu'est-ce qu'on donne en échange aux citoyens? Le citoyen lambda que je suis n'aura probablement pas besoin de ceux-ci. Je pense que la seule personne qui en aura besoin de ce guichet sera mon épouse lorsque je vais décéder. L'impact pour le citoyen est pour moi très limité.

Deuxième chose, on a parlé du dossier médical. Le dossier médical est pour l'instant une somme de données pour lequel il n'y a aucun système d'exploitation. J'attends de voir ce qu'il va advenir de celui-ci. C'est donc surtout un enjeu pour l'administration. Que me dit l'histoire? Mon histoire personnel, l'histoire de ma famille, m'ont montré qu'une administration très forte est très dangereuse pour toutes les minorités. Si je pense que l'administration allemande durant la Deuxième Guerre mondiale aurait eu un paquet de données, il n'y aurait eu probablement plus de juifs. Si la Stasi avait eu ce nombre ou ces données à disposition, je ne serais probablement pas marié avec la même femme puisque les services secrets auraient certainement éliminé mon beau-père. Donc, je me mets dedans, je comprends tout à fait le discours du commissaire. Je comprends tout à fait la direction dans laquelle nous allons. J'ai participé à ces discussions et j'ai même accepté mais j'ai quelques remords cependant.

Mon collègue Jean-Daniel Wicht, qui n'est pas là, me dit qu'on fait des lois pour le futur. Qu'est-ce qu'on va laisser comme héritage? Lever maintenant un petit peu le nez et regardez ce qu'il se passe dans le monde. Regardez l'émergence de ces puissances qui dominent le numérique tant du point de vue économique, financier que technologique. Vous allez leur donner les données à traiter parce que la Suisse n'est pas capable de le faire. Les puissances émergentes vont imposer leurs lois.

J'ai donc quelques réticences à adhérer à la philosophie de ce projet. Je compte que, finalement, tout le monde fait comme ça, tout le monde s'adapte à la cyber-administration. Je n'aimerais pas que l'on assimile l'esprit mouton à du pragmatisme. Je vous demanderais de bien juger lorsque vous allez entrer en matière et juger de ce projet, que vous ne le faites pas pour vous, car vous êtes déjà relativement tous âgés ici, mais pour les générations futures. J'aimerais que, finalement, nos citoyens dans le futur puisse exercer leurs droits démocratiques, ne pas être filtrés partout, laisser la porte à des dissidents ou à d'autres lorsque le pouvoir va changer.

Quand je vois la bonhomie de M. le Commissaire et du Conseil d'Etat, je me dis que rien ne va changer. Bien sûr. Mais je vous ferai remarquer que dans les années 80 il y a eu d'autres idées en Suisse. Il y a eu l'affaire des fiches et dans cette affaire des fiches j'ai été cité, d'où mon scepticisme pour ce projet et d'où mon vote qui sera probablement le seul unique négatif de cette salle.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je n'ai pas d'intérêt particulier par rapport à cet objet, si ce n'est que mes données compteront aussi.

J'ai une question de compréhension et d'explication. Dans le projet de loi, on ajoute à l'article 15 a "identificateur sectoriel utilisé par les métiers". Honnêtement, je n'arrive pas à savoir quel identificateur et pourquoi, compte tenu de la diversité qu'il peut y avoir entre la profession, la branche, les système NOGA, etc. Ensuite, comment va-t-on s'assurer de la mise à jour de ces données. Merci pour votre réponse.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je remercie les prises de parole des différents groupes. Je constate que tout le monde entre en matière.

Pour faire bref puisque l'heure de midi avance, il y a donc une annonce d'amendement par rapport à l'externalisation. Sinon, je constate que l'aspect du numéro AVS est moins sensible.

Je dirais encore, par rapport aux remarques du député Schumacher, que je pense qu'elles dépassent le cadre de cette loi et de notre commission puisque finalement les données informatisées existent, que le canton de Fribourg légifère ou non. Cela ne changera pas. C'est un état de fait. Comme je l'ai dit dans mon introduction, nous livrons tous des quantités de données impressionnantes aux géants de l'internet. Je suis persuadé que Google est au courant que la plupart d'entre vous se trouve ici dans cette salle.

Les remarques du député Jaquier concernent un article bien précis et je propose au commissaire d'y répondre, soit maintenant s'il a la réponse ou lors de la lecture des articles.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi d'abord de vous remercier pour votre accord d'entrer en matière sur ce projet important.

Je remercierai en premier M. le Député Flechtner de sa contribution efficace pour faire avancer ce projet. Il l'a dit, il a écrit lui-même les questions à l'UPIC, où nous avons eu des réponses extrêmement précises. Par rapport à sa remarque qu'il aurait fallu faire la démarche, j'aimerais rassurer l'ensemble des députés. L'Etat est en permanence en contact avec la Confédération et participons à de nombreux greum qui traitent de ces sujets, soit au niveau de mon service informatique, le SITel, soit au niveau de la Chancellerie. Monsieur le Député Flechtner, encore une fois merci pour cette contribution.

Concernant les autres questions, M. le Député Nicolas Pasquier a demandé vers quels pays les données peuvent-elles être externalisées ? Selon le projet, ce sont ceux dont la législation est jugée équivalente à la Suisse en matière de la protection des données. C'est prévu à l'article 12b al. 2 de la loi sur la protection des données. La liste de ces pays est établie par la Confédération par des experts de la protection des données. Il est important de dire ici, que ce n'est pas de savoir où c'est stocké mais les conditions de stockage, la sécurité qu'on veut donner à ces données. Je pense que c'est important.

Les remarques émises par le député Schumacher ne sont vraiment pas prises à la légère. D'ailleurs, il le sait, j'ai discuté longtemps avec lui de son histoire personnelle et je peux comprendre les doutes qu'il a envers ce projet. Encore une fois, ce n'est pas un projet uniquement pour l'Etat c'est aussi pour des services aux citoyennes et citoyens de ce canton, c'est important. Par rapport à sa remarque, nous légiférons justement parce que nous ne voulons pas laisser l'arbitraire pour nos générations futures mais leur offrir une administration qui a prévu les choses et les a réglementées clairement. C'est cela le plus important.

Quant à la dernière question de M. Jaquier, j'y reviendrai lors de la lecture des articles.

> L'entrée en matière n'est pas combattue.

—

> La séance est levée à 12 h 10.

La Présidente:

Kirthana Wickramasingam

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*